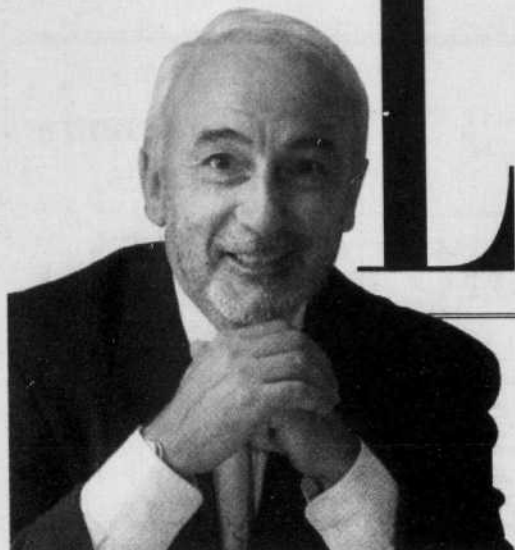


# LE DEVOIR



## CULTURE

Yvon Deschamps  
revient chez lui  
Page B 9

## LES ACTUALITÉS

Marche des femmes: les 50 millions  
de Québec déçoivent  
Page A 2



VOL. XCI N° 233

LE VENDREDI 13 OCTOBRE 2000

87c + TAXES = 1\$

## Un ombudsman pour la santé

*La gouvernement Bouchard est déterminé à couper l'herbe sous le pied des libéraux*

ROBERT DUTRISAC  
DE NOTRE BUREAU DE QUÉBEC

Résolu à couper l'herbe sous le pied des libéraux qui proposent une charte des droits des patients, le gouvernement Bouchard dotera le Québec d'un véritable ombudsman de la santé.

C'est ce qu'a indiqué au *Devoir* la ministre d'État à la Santé et aux Services sociaux, Pauline Marois. Dans un rapport remis à la ministre en février dernier, la commissaire aux plaintes en matière de santé et de services sociaux, Rosette Côté, a proposé d'élargir le mandat et les pouvoirs de l'organisme pour en faire un ombudsman de la santé assumant la fonction de protecteur des usagers. «J'ai l'intention de faire de la commissaire aux plaintes un véritable ombudsman de la santé», a confirmé Mme Marois.

VOIR PAGE A 10: OMBUDSMAN

### PERSPECTIVES

## Régions: c'est l'urgence

Le congrès du Parti libéral qui commence ce soir à Québec sera l'occasion pour l'opposition de remettre à l'avant-scène le dossier des régions. Cette stratégie tombe à point nommé puisque la question de la ruralité suscite actuellement un profond malaise au sein de la députation péquiste. Certaines décisions gouvernementales ainsi que l'absence d'une politique qui réponde adéquatement aux attentes exprimées dans les régions sont au cœur du débat.

À l'approche du début des travaux parlementaires, les élus péquistes dissimulent de moins en moins bien leur embarras face à l'action gouvernementale à l'égard des régions. Le député d'Abitibi-Ouest, François Gendron, notait la semaine dernière au nom du caucus péquiste que certaines régions «ne vibrent pas à la même réalité que le reste du Québec» dont la prospérité est manifeste. Et la grogne ne provient pas que de l'arrière-banc. Derrière les portes closes, les ministres provenant des régions tels que Guy Chevrette, Rémy Trudel, Jacques Léonard et Jacques Brassard ont également peine à dissimuler leur mécontentement.

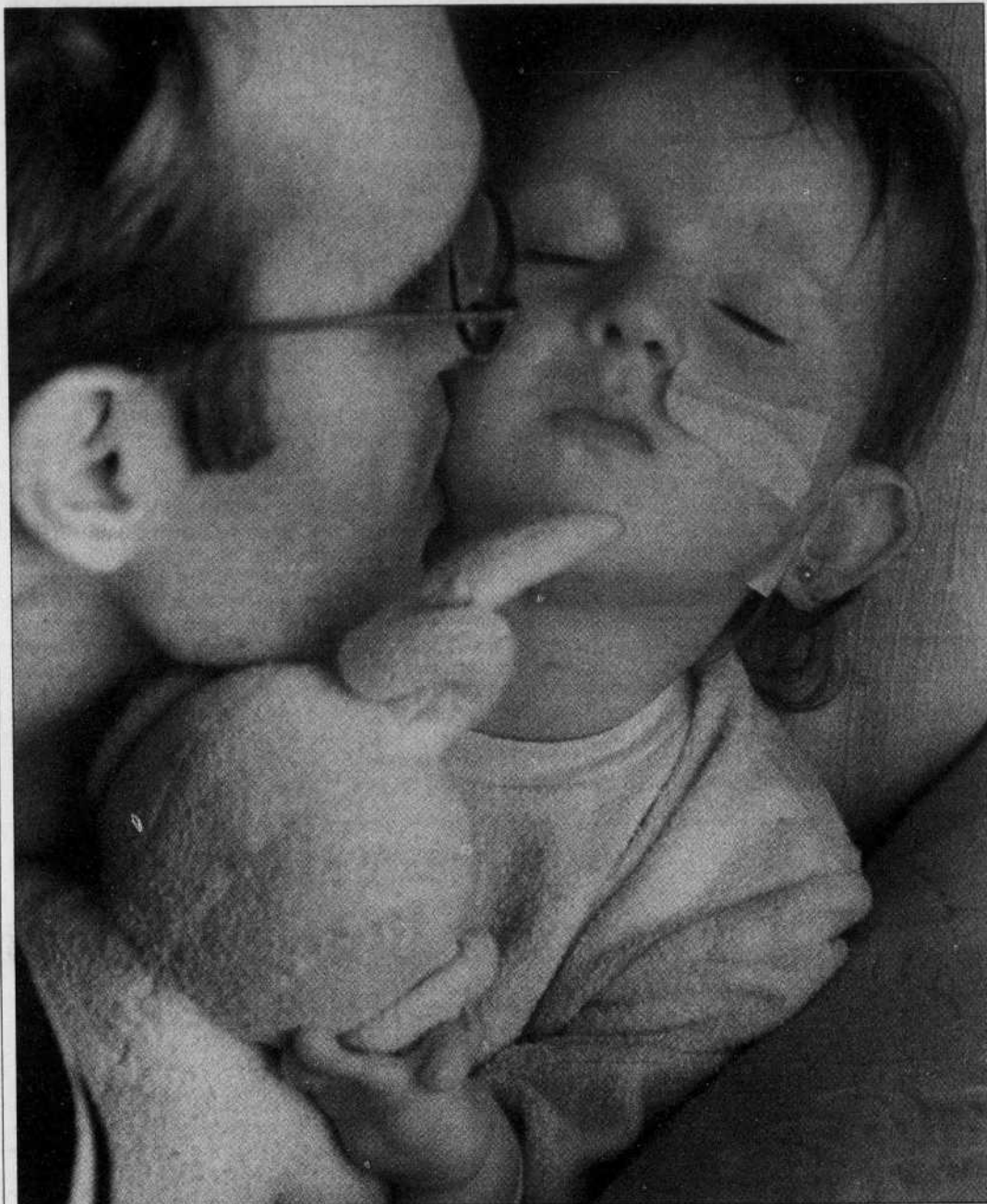
Le coup de pouce que le gouvernement a donné à l'Ontario pour transformer une ancienne mine en dépotoir... à quelques kilomètres du Québec a évidemment fait bondir certains députés. Les farineuses subventions accordées aux entreprises qui s'installent dans des périmètres précis du centre-ville comme la Cité du multimédia ou celle du commerce électronique déplaisent à certains qui déplorent que, de cette façon, on tire le tapis sous les pieds des régions qui ont déjà assez de difficulté à retenir les compagnies sur leur territoire. Mais au cœur de l'insatisfaction manifestée, il y a surtout le retard que prend le

VOIR PAGE A 10: RÉGIONS

### INDEX

7 783 13 00068 9	Annances..... B 8	Monde..... B 7
	Avis publics... A 4	Mots croisés... B 8
	Bourse..... A 6	Météo..... B 8
	Cinéma..... B 10	Plaisirs..... B 2
	Culture..... B 8	Sports..... B 6
	Éditorial..... A 8	Télévision..... B 9
	Idées..... A 9	Tourisme..... B 4

## Un père aux abois



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

Eric Gauthier s'occupe de sa fille Béatrice depuis sa naissance. L'enfant souffre de dystrophie myotonique, une maladie rare qui affecte le tonus musculaire et retarde le développement physiologique. Eric veut maintenant retourner au travail, mais en aura-t-il les moyens?

## Le système n'a pas prévu de garder Béatrice à la maison

VALÉRIE DUFOUR  
LE DEVOIR

Le 14 août 1999, la vie d'Eric Gauthier et de Julie Harvey basculait avec la naissance de Béatrice. À peine avait-on sorti le bébé du ventre de sa mère qu'il était intubé et transféré d'urgence de l'hôpital Sainte-Justine à l'Hôpital de Montréal pour enfants. Béatrice ne pouvait pas respirer d'elle-même et souffrait de malformations aux mains.

Pour le couple, l'angoisse commençait. Tests et rencontres avec des spécialistes ont meublé les premières semaines de Béatrice. Ne trouvant pas de ré-

ponse, les médecins ont ensuite demandé à Eric s'il avait des antécédents familiaux.

Après un coup de fil chez ses parents, Eric découvre que son père est atteint de dystrophie myotonique depuis quelques années. Les médecins mettent ainsi le doigt sur l'anomalie de Béatrice mais ils diagnostiquent aussi la maladie chez Eric.

Coup dur pour le couple qui a déjà une petite fille. Puis, les événements se précipitent. On veut pratiquer une trachéotomie à Béatrice, on veut la garder à l'hôpital. Les parents décident que non.

Educateur dans un centre de la petite enfance,

VOIR PAGE A 10: BÉATRICE

### PROCHE-ORIENT

## Un pas de plus vers la guerre

*Le lynchage de trois Israéliens et la riposte aérienne portent un coup mortel au processus de paix*

AGENCE FRANCE-PRESSE

Nicosie — Les affrontements israélo-palestiniens ont tourné hier à la guerre ouverte à la suite d'une série de raids aériens israéliens contre Ramallah et Gaza, une tension accentuée par l'explosion d'un navire américain à Aden, que les Américains soupçonnent d'être un acte terroriste.

Israël a lancé une série de raids aériens contre deux villes palestiniennes à la suite du lynchage de trois de ses soldats, massacrés par une foule qui les a battus à mort à l'intérieur d'un poste de police de Ramallah, en Cisjordanie, avant de mutiler atrocement leurs corps.

Une nouvelle série de raids a commencé hier soir alors qu'un conseiller du premier ministre israélien Ehoud Barak avait affirmé plus tôt que la phase actuelle des opérations militaires israéliennes contre les Palestiniens était «achevée».

VOIR PAGE A 10: GUERRE

■ Autres textes en page B 7

### ÉCONOMIE

## Wall Street chute lourdement

Les violences israélo-palestiniennes et les inquiétudes des boursiers au sujet de la capacité des entreprises à maintenir leurs bénéfices ont déclenché une vague de ventes à la Bourse de New York, qui a lourdement chuté hier. Le recul a été de 3,6 % pour le Dow Jones et de 3 % pour le Nasdaq. À Toronto, le marché a mieux résisté, l'indice TSE 300 perdant 1,3 %.

■ À lire en page A 7

### LITTÉRATURE

## Le couronnement d'un dissident

*Le Nobel est attribué à l'écrivain chinois Gao Xingjian*

CLAUDE CASTERAN  
AGENCE FRANCE-PRESSE

Paris — Premier écrivain de langue chinoise à obtenir le Nobel de littérature, l'écrivain contestataire chinois et citoyen français Gao Xingjian associe dans son œuvre des techniques narratives occidentales aux traditions de son pays, ce qui permet de parler à son propos d'œuvre universelle.

Romancier, dramaturge, traducteur, critique littéraire et peintre, il est considéré comme un pionnier de l'art et de la littérature chi-

noises d'avant-garde, un des «témoin» de cette littérature longtemps bâillonnée sous l'étouffoir de la Révolution culturelle.

La nouvelle n'a provoqué aucune réaction officielle en Chine. Agé de 60 ans, Gao Xingjian a été naturalisé français il y a deux ans après s'être installé à Paris en 1988 comme réfugié politique. Il continue à écrire en chinois à l'exception de quelques pièces de théâtre écrites en français.

Son livre le plus connu est *La Montagne de l'âme* (rédigé de

VOIR PAGE A 10: XINGJIAN



PHILIPPE WOJAZER REUTERS

L'écrivain Gao Xingjian, Prix Nobel de littérature.

Guide Vidéo + DVD 2001

BOÎTE NOIRE 14,95 \$ • 840 pages

## Tout le cinéma du monde!

- ▶ Les réalisateurs et les acteurs
- ▶ Des filmographies et des résumés
- ▶ Un classement par genre
- ▶ Les lauréats : Oscars, Césars, Lions d'or, Palmes d'or
- ▶ Les meilleures nouveautés de l'année
- ▶ Et la toute nouvelle section DVD

# F

FIDES

# LES ACTUALITÉS

## Viol: le passé sexuel d'une victime ne peut servir de preuve

SUE BAILEY  
PRESSE CANADIENNE

Ottawa — Dans un jugement unanime, la Cour suprême du Canada a confirmé, hier, la constitutionnalité de la loi qui restreint, dans une cause de viol, la possibilité pour un accusé d'invoquer en preuve le passé sexuel de la présumée victime. Le plus haut tribunal du pays a donc jugé qu'Andrew Scott Darrach, reconnu coupable d'avoir agressé sexuellement son ex-compagne, en 1994 à Ottawa, a eu droit lors de son procès à une défense pleine et entière.

Les juges indiquent que la loi ne fait qu'interdire l'utilisation d'éléments de preuves trompeurs, rendant la plaignante moins crédible en raison de ses activités sexuelles antérieures.

Le jugement, rédigé par le juge Charles Gonthier, stipule que le Code criminel, amendé en 1992, assure un juste équilibre entre le droit à la vie privée de plaignant et le droit de l'accusé d'obtenir une défense pleine et entière.

Les juges de la Cour suprême ont donc conclu à la conclusion que le fait de «contraindre la plaignante à subir un interrogatoire sur son comportement sexuel découragerait la dénonciation des crimes de violence sexuelle».

Darrach avait fait valoir que les dispositions actuelles relatives à l'admission en preuve du passé sexuel étaient selon lui injustes. Il prétendait que le recours au passé sexuel de la victime était totalement exclu du tribunal et que cela l'empê-

chait d'espérer obtenir une défense pleine et entière.

Mais la cour a balayé du revers de la main ses arguments. Loin d'être une exclusion générale, la loi, lit-on dans le jugement, «ne fait qu'interdire l'utilisation de la preuve du comportement sexuel antérieur pour étayer deux déductions illégitimes particulières. On les appelle les «deux mythes», à savoir qu'une plaignante est plus susceptible d'avoir consenti ou qu'elle est moins digne de foi en raison du caractère sexuel de l'activité qu'elle a déjà exercée».

Il est clair «que le droit à une défense pleine et entière ne s'applique pas lorsque l'accusé cherche à obtenir des renseignements qui ne contribueront qu'à fausser l'objectif de recherche de la vérité d'un procès, et, dans un tel cas, les droits à la vie privée et à l'égalité sont prépondérants», explique la Cour suprême, précisant qu'un «accusé n'a jamais eu le droit de produire des éléments de preuve non pertinents».

Darrach avait rencontré la plaignante en octobre 1991. Ils sont devenus amis, puis amants. Après la fin de leur liaison, ils continuaient de se rencontrer à l'occasion.

Le 6 novembre 1992, il a téléphoné à son ex-compagne et lui a demandé de lui rembourser une dette de 20 \$. Il a invité la femme à son appartement, une fois à l'intérieur, il l'a agressée sexuellement. Il fut condamné à neuf mois de prison.

Darrach voulait parler en cour de leur vie sexuelle passée et tenter de démontrer qu'il avait commis, de bonne foi, une erreur en croyant que la plaignante était consentante.

Marche mondiale des femmes

## Les 50 millions du gouvernement déçoivent

Le gouvernement Bouchard a allongé 50 millions, répartis sur deux ans et demi, pour améliorer le sort des femmes. Mais c'est bien peu pour les groupes de militantes qui participeront à la Marche mondiale des femmes, qui se disent «vraiment déçues».

ROBERT DUTRISAC  
DE NOTRE BUREAU DE QUÉBEC

Après une rencontre de quelques heures avec les représentantes des groupes de femmes, le premier ministre Lucien Bouchard a dévoilé une série de mesures liées, pour la plupart, à la violence faite aux femmes, une enveloppe de 50 millions d'ici avril 2003.

Alors que plusieurs milliers de Québécoises s'apprêtent à défilé demain dans les rues de Montréal et à participer à la Marche mondiale des femmes, le gouvernement a également confirmé qu'il haussera de 10 ¢, à 7 \$ l'heure, le salaire minimum à compter du 1<sup>er</sup> février 2000, et à 6,25 \$ pour les travailleurs à pourboire.

Entre les revendications présentées dans le cadre de la Marche mondiale des femmes, évaluées par le gouvernement à un milliard en six ans, et les 50 millions consentis, l'écart est énorme. Au chapitre du salaire minimum, la demande des groupes de femmes s'élève à 8,50 \$, soit, pour une semaine de 40 heures, l'équivalent du seuil de faible revenu pour une personne seule.

Flanqué des ministres Linda Goupil, Louise Harel, Diane Lemieux, Pauline Marois et André Boisclair, M. Bouchard, pour justifier la minceur de la somme de 50 millions, a parlé des réalisations passées du gouvernement en matière de politique familiale, de logement social et de lutte contre la pauvreté. «Il ne faudrait pas penser que c'est le dernier mot de notre société non plus, de notre gouvernement, dans la lutte contre la pauvreté. Ce n'est pas le premier non plus», a-t-il dit.

M. Bouchard a évoqué l'état «toujours difficile» des finances publiques. «On n'est pas dans le tréfilé», a-t-il dit. Il a parlé des déficits des hôpitaux, qui s'élèveraient à 400 millions pour l'année en cours, le chiffre avancé au printemps par les établissements mais revu à la baisse depuis. «On jongle avec plusieurs balles en même temps et on est obligés, nous, de ne pas

en échapper aucune», a-t-il dit. Quant à la modeste augmentation du salaire minimum, la première depuis deux ans, M. Bouchard, signalant que la hausse aurait un impact de 50 millions pour les entreprises québécoises et de trois millions pour le gouvernement, a indiqué qu'on peut nuire à la création d'emplois et aux travailleurs «si on veut trop les aider par le salaire minimum». Il a rappelé que le salaire minimum est le plus élevé au Canada, après celui de la Colombie-Britannique, et qu'il est supérieur de 15 ¢ à celui de l'Ontario, «une province qui a un niveau de vie de 25 à 30 % plus élevé que le nôtre».

### Inacceptable

«C'est inacceptable de vivre dans une société qui est en train d'agrandir les inégalités sociales», a répliqué la présidente de la Fédération des femmes du Québec, Françoise David. Devant l'absence, à peu de chose près, de mesures pour les personnes assistées sociales, «je ne peux cacher mon indignation», a-t-elle dit.

Au cours des deux prochaines années, le gouvernement attribuera 21 millions de dollars supplémentaires pour prévenir et traiter les cas d'agressions sexuelles, dont 4,5 millions pour une campagne de sensibilisation, 1,87 million pour des activités dans le milieu scolaire, 7,5 millions pour les Centres d'aide et de lutte contre les agressions à caractère sexuel (CALACS), 1,5 million pour recevoir les victimes dans les établissements de santé et 1,3 million pour la formation des intervenants.

A même cette somme de 21 millions, le ministère de la Justice mettra sur pied une équipe de 11 substituts spécialisés dans les agressions sexuelles commises sur les enfants, un déboursé récurrent de 3,6 millions. Le ministère accordera aussi 920 000 \$ pour de nouveaux Centres d'aide aux victimes d'actes criminels (CAVAC).

En outre, les maisons d'hébergement pour les femmes victimes de violence conjugale recevront huit millions, une augmentation de 16 % de leur budget de fonctionnement, et 700 000 \$ serviront à une campagne de sensibilisation.

Dans le cadre du programme Accès Logis, le gouvernement fera ériger 400 nouveaux logements destinés à des personnes aux prises avec des problèmes de violence conjugale, de toxicomanie et d'itinérance. Du côté de la sécurité du revenu, 9,5 millions en deux ans viendront hausser les suppléments pour grossesse et pour allaitement ainsi que le montant de l'aide spéciale aux parents

EN BREF

## Sanctions contre les employés municipaux

(Le Devoir) — Les employés de la Ville de Montréal qui ont débrayé illégalement mercredi veront à tout le moins les heures de travail perdues soustraites de leur paie. L'administration municipale a également fait savoir hier qu'elle était à évaluer la pertinence d'imposer d'autres sanctions. Elle ne serait toutefois pas encore en mesure de dire combien d'employés ont véritablement participé à l'action syndicale qui a paralysé plusieurs services municipaux, dont les bureaux d'Accès-Montréal et les bibliothèques. Le délai vient du fait, a-t-on expliqué, que certains absents pouvaient être en congé de maladie ou qu'ils aient simplement été autorisés à retourner chez eux après que leurs supérieurs eurent constaté

## Hilton libéré sous conditions

(PC) — Une fois de plus, le boxeur Dave Hilton s'en tire à bon compte après avoir, pour une quatrième fois, brisé ses conditions de remise en liberté. Dave Hilton pourra en effet retrouver sa liberté dès samedi, mais il devra passer les six prochains mois dans une maison de désintoxication de Montréal. Hilton, qui serait sur le point de signer un contrat en vue d'un quatrième combat contre Stéphane Ouellet, le 15 décembre prochain, pourra s'entraîner chaque jour durant sa cure de désintoxication. Dave Hilton doit subir, en janvier, un procès pour agressions sexuelles sur deux fillettes de moins de 14 ans, survenues entre 1995 et 1998.

## 980 kilos de déchets en moyenne

Ottawa (PC) — Alors que la ville de Toronto vient de choisir le lieu où expédier pour 20 ans les sacs d'ordures, Statistique Canada a publié hier un bilan des quantités compilées pour 1998. Cette année-là, «plus de 29 millions de tonnes de déchets provenant de toutes sources ont été produits», soit 980 kilos par habitant. De ce total, note l'agence fédérale, 30 % «ont été soustraits à l'élimination», c'est-à-dire qu'ils ont été incinérés ou envoyés à l'enfouissement. Venant de source résidentielle, la masse est évaluée à 330 kilos per capita, dont une même proportion de 30 % est allée à l'incinération ou vers les sites d'enfouissement.

## La Cour suprême entendra l'appel d'un membre de gang

Ottawa (PC) — La Cour suprême du Canada a accepté, hier, d'entendre un appel de la Couronne qui conteste le nouveau procès qui a été accordé par la Cour d'appel du Québec à un membre des gangs de rues du nord de Montréal, reconnu coupable d'un meurtre au second degré. Jacques Cinous a été condamné en 1995 pour le meurtre de Mikelson Vancol, abattu d'une balle dans la tête en février de la même année à l'intérieur d'une fourgonnette abandonnée dans le stationnement d'une station-service.

Montréal dépose son plan d'immobilisations

## La part du lion à l'entretien des équipements

ÉRIC DESROSNIERS  
LE DEVOIR

Déjouée cette année dans ses grands projets d'investissement par le report du programme d'infrastructures annoncé par les gouvernements supérieurs, la Ville de Montréal promet bien de se reprendre au cours des trois prochaines années. Déposé officiellement mercredi, son programme triennal d'immobilisations (PTI), dont la valeur totale des investissements projetés s'élève à 840,9 millions, devra cependant respecter non seulement ses propres limites financières et techniques mais aussi les règles encadrant la mise en place prochaine d'une toute nouvelle ville dans l'île de Montréal.

«La baisse des taux d'intérêt et le programme d'infrastructures constituent une occasion en or [...] qu'il ne faut pas laisser passer», a déclaré le président du comité exécutif, Jean Fortier. Aussi la Ville se propose-t-elle de dépenser notamment 168 millions en trois ans dans l'amélioration des rues (dont l'autoroute Décarie) et trottoirs, 78 millions dans la réhabilitation de conduites d'eau et de tuyaux de drainage, et 45 millions pour l'implantation d'un tout nouveau système informatique intégré de ges-

tion. À l'âge des équipements municipaux oblige, 63 % des investissements seront consacrés à leur entretien alors que 37 % iront à l'achat de nouveaux équipements.

Echaudée par le retard que prend le lancement, par les gouvernements supérieurs, de leur nouveau programme d'infrastructures, la Ville a préféré retarder à 2002 la plus grande part de ses investissements. Ayant anticipé à tort l'an dernier que le programme entrerait rapidement en vigueur, l'administration Bourque reconnaît aujourd'hui qu'elle ne pourra investir cette année que 180 des 296 millions annoncés.

### Une certaine retenue

D'autres raisons incitent à une certaine retenue dans les dépenses, explique Jean Fortier. Il y a d'abord la règle que l'on s'est donnée de garder les coûts de la dette sous la barre des 16 % du budget total. Il y a ensuite la capacité réduite des services de la Ville de mener plusieurs projets de front. Et puis, il y aura cette année le fait que le PTI devra obtenir l'accord du comité de transition prévu pour faciliter la mise en place des nouvelles structures municipales dans l'île de Montréal et dont l'un des rôles sera justement d'éviter que les municipi-

palités n'en profitent pour saler leurs factures, sachant qu'elles seraient en partie payées par d'autres.

À propos de réorganisation municipale, Jean Fortier ne peut s'empêcher de voir dans le PTI une démonstration de ce que pourrait être la ville proposée par le maire Pierre Bourque. Citant en exemple l'annonce de la construction prochaine de deux centres multifonctionnels dans les quartiers Côte-des-Neiges et Parc-Extension, au coût total de 26 millions, il note que seule une telle ville saurait allier le besoin d'un gouvernement municipal fort, doté du pouvoir d'emprunt et de la légitimité démocratique nécessaires à pareils investissements, à la capacité de remettre ensuite aux acteurs locaux la responsabilité de leur réalisation concrète.

Le président du comité exécutif s'est également dit fier du projet de réfection du système d'égout qui, tout en ne disposant que d'un budget total de 41,7 millions, devrait selon lui permettre, en trois ans, de réduire considérablement les problèmes qui l'affligent. Rappelons notamment que les fuites sont tellement nombreuses dans le réseau montréalais que l'on évalue qu'entre 40 et 50 % de l'eau traitée est tout simplement perdue avant d'arriver au robinet.

**loto-québec résultats**

**6/49** Tirage du 2000-10-11

05 06 21 35 38 46  
Numéro complémentaire: 15

GAGNANTS	LOTS
6/6	1 5 000 000,00 \$
5/6+	4 167 128,00 \$
5/6	202 2 647,50 \$
4/6	12 408 82,60 \$
3/6	245 293 10,00 \$

Ventes totales: 15 354 841 \$  
Prochain gros lot (approx.): 2 000 000 \$

**Québec** Tirage du 2000-10-11

01 02 08 25 37 44  
Numéro complémentaire: 39

GAGNANTS	LOTS
6/6	0 1 000 000,00 \$
5/6+	1 50 000,00 \$
5/6	22 500,00 \$
4/6	1 264 50,00 \$
3/6	24 206 5,00 \$

Ventes totales: 665 948,50 \$

**Promotion Double Jeu\***

**6/49 + Québec** Tirage du 2000-10-11

08 10 17 47

GAGNANTS	LOT
88	113,64 \$

\*Seules les sélections participant au Loto 6/49 et au Québec 49 sur le même billet sont admissibles à la promotion.

**Extra** Tirage du 2000-10-11

NUMÉROS	LOTS
713089	100 000 \$
13089	1 000 \$
3089	250 \$
089	50 \$
89	10 \$
9	2 \$

Le jeu doit rester un jeu.  
Les modalités d'investissement des billets gagnants passeront au verso des billets. En cas de dispute entre cette liste et la liste officielle du 10, cette dernière a priorité.  
TVA, le réseau des tirages

**BOUTIQUE**  
Enfants Deslongchamps  
Futures mamans



Vêtements pour enfants 0-18 ans  
Vêtements de maternité à l'étage  
1007, RUE LAURIER O.  
OUTREMONT  
TÉL.: 274-2442

De 5,50 % la première année

Jusqu'à 7,00 % la dixième année

# Flexibilité.

Remboursables chaque année sans pénalité.

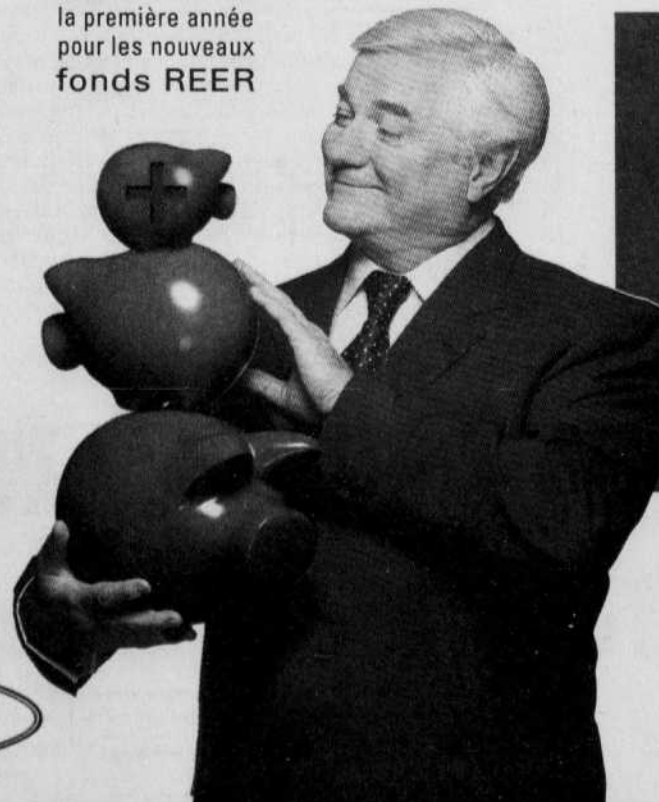
# Progressivité.

Taux des plus avantageux garantis pendant 10 ans.

# Tranquillité.

Garanties sans limites par le gouvernement du Québec.

Boni +1 %  
la première année  
pour les nouveaux  
fonds REER



1 800 463-5229

Pour la région de Québec, composez le 521-5229.

LES  
OBLIGATIONS  
À TAUX  
PROGRESSIF  
PLACEMENTS  
QUÉBEC

www.placementsqc.gouv.qc.ca

Québec  
Placements Québec

Heures d'ouverture :  
du lundi au vendredi de 8 h à 20 h,  
et les samedis d'octobre et de  
novembre de 10 h à 16 h.

Venez nous rencontrer au Carrefour l'Industrielle-Alliance,  
977, rue Sainte-Catherine Ouest (voisin de l'entrée du magasin Simons, niveau  
méto), du lundi au vendredi de 11 h 30 à 17 h 30, et les samedis et dimanches  
de 13 h 30 à 16 h 30, du 16 octobre au 30 novembre 2000.

LE DEVOIR

# ACTUALITÉS

**SURVEILLEZ LE CONCOURS**

Coupon de participation disponible dans l'édition du 18 octobre 2000

La Formatrice!  
Gagnez un ensemble Chenelière Didactique d'une valeur de 175 \$  
Chenelière McGraw-Hill LE DEVOIR

Restructuration de la région métropolitaine de Montréal

## Bouchard appuie l'idée d'une seule ville sur l'île

Le premier ministre estime toutefois qu'un effort de simplification s'impose au sujet des arrondissements

Un peu moins de 36 heures après le dévoilement du rapport Bernard, le premier ministre Lucien Bouchard a été on ne peut plus clair: toutes les municipalités de l'île de Montréal seront fusionnées en une seule grande ville. Au sujet des arrondissements, par contre, il a noté qu'«un effort de simplification additionnel» des structures proposées par le mandataire sera nécessaire.

FRANÇOIS CARDINAL  
DE NOTRE BUREAU DE QUÉBEC

«Le gouvernement retient l'idée d'une ville [sur l'île de Montréal], retient l'idée qu'il y aura des arrondissements et qu'il faudra simplifier le fonctionnement de tout ça.» C'est en ces termes que le premier ministre Lucien Bouchard a livré ses premiers commentaires au rapport Bernard, hier. Il s'est dit très satisfait du rapport du mandataire Louis Bernard, qui recommande la création d'une seule ville morcelée en 27 arrondissements sur l'île de Montréal.

«M. Bernard a apporté une grande contribution à cette affaire parce que je pense qu'il a situé toute la question, maintenant, dans une perspective où il faut

qu'il y ait une grande ville à Montréal, qu'il y ait une voie unique, qu'il y ait une efficacité d'action», a-t-il renchéri, ne cachant pas qu'il trouve «un peu compliquées» certaines propositions mises en avant par le mandataire. «Je conviens qu'en effet il y a certains aspects qui sont complexes et je pense que le gouvernement devra, dans toute la mesure du possible, simplifier le mode de fonctionnement de ces nouvelles structures tout en tenant compte, évidemment, d'un ensemble de facteurs qu'on connaît.»

Contrairement à ce que la ministre responsable de la Charte de la langue française, Louise Beaudoin, affirmait en mai dernier, les municipalités bilingues conserveront leur particularité linguistique lorsqu'elles auront été transformées en arrondissements. En anglais, le premier ministre a soutenu que les droits linguistiques seront maintenus dans ces municipalités, comme le suggère Louis Bernard dans son rapport. M. Bouchard a également insisté sur le fait que la grande ville de Montréal demeurera de langue française.

Au cours des prochains jours, le gouvernement soupesera le pour et le contre de chacune des propositions et prendra ensuite une décision sous peu. Le premier ministre a toutefois fermé la porte à toute négociation avec les élus municipaux. Il y aura «des discussions, des vérifications, des échanges, des écoutes, mais pas ce qu'on appelle le processus de négociation. Parce

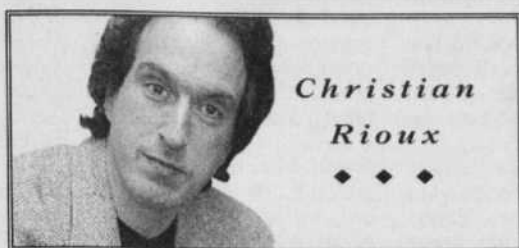
qu'une négociation signifie qu'il faut absolument qu'on s'entende tous à la fin. Et c'est une obligation à laquelle je ne voudrais pas assujettir ce décideur qu'est l'État.»

Il s'est néanmoins réjoui des réactions qui ont suivi le dévoilement du rapport. «[Louis Bernard] a fait un très grand travail, y compris dans les mentalités et les esprits, parce que maintenant les gens se rallient [davantage]. Je crois constater maintenant que la plupart des gens constatent qu'en effet il faut améliorer le fonctionnement [de Montréal]. Il y a peut-être des voix discordantes ici et là mais, dans l'ensemble, l'atmosphère a beaucoup changé par rapport à l'an dernier.»

De son côté, la ministre Louise Harel s'est faite moins loquace, ne voulant pas «anticiper les discussions» qui auront lieu la semaine prochaine. «J'ai une opinion de citoyenne, mais la ministre réserve la sienne pour le conseil des ministres», a-t-elle tranché.

Elle a toutefois avancé que «cette idée de transformer la Communauté urbaine de Montréal [CUM] qui, depuis 30 ans, gérait presque un milliard de dollars sans imputabilité démocratique [lui] souriait. Elle ne rendait pas de comptes, la CUM!», a-t-elle souligné.

Elle a également énuméré les quatre objectifs qui la guideront dans l'analyse du rapport, soit l'imputabilité démocratique directe, les ressources accrues pour le développement social, l'unité de décision et de commandement pour le développement économique et une plus grande équité fiscale.



Christian Rioux

## De Maliotenam à Bastia

Je me souviendrai toujours de la réponse d'un porte-parole du rectorat de Bastia, la plus haute autorité scolaire de l'île de Beauté, à qui je demandais naïvement combien de Corses parlent le corse. Offusqué, le fonctionnaire monta sur ses grands chevaux et me lança, sur le ton d'un commissaire du peuple apostrophant un koulak de l'Azerbaïdjan oriental: «Nous n'en avons aucune idée, mōsieur! Et pourquoi devrions-nous le savoir?»

Lorsque j'émis l'hypothèse voulant qu'il est toujours utile de connaître la langue maternelle de ceux à qui l'on enseigne, le fonctionnaire me mit au défi de lui dire combien de Canadiens sont de langue maternelle française. Notre entretien prit fin dès que je citai quelques chiffres et renvoyai l'individu à la multitude d'études publiées chaque année sur le sujet.

Cela doit s'appeler un choc culturel. J'ai depuis découvert qu'environ 60 % des insulaires parlent le corse à la maison, bien que les niveaux de maîtrise varient considérablement. Ils étaient 80 % vingt ans plus tôt, selon une enquête menée en 1998.

Vous l'aurez compris, la relative autonomie législative que le gouvernement de Lionel Jospin veut accorder à la Corse n'a pas fini de déchirer la France. Depuis la démission du ministre de l'Intérieur, Jean-Pierre Chevènement, le 28 juillet dernier, l'opposition a pris racine dans tous les partis politiques. Le calme apparent qui entoure cette bombe à retardement n'est que pour l'instant dû qu'aux scandales politiques qui occupent toutes les tribunes.

«Le projet Jospin sur la Corse fait planer un danger mortel sur la République», lisait-on récemment dans une pétition signée par des personnalités aussi respectables que l'écrivaine Danièle Sallenave et la journaliste Viviane Forrester. L'autonomie législative en question a beau ne recouper qu'une fraction des compétences d'un ländler allemand ou d'une province espagnole et n'être proposée qu'à titre expérimental, rien n'y fait.

Les signataires de cette pétition demeurent pourtant dans les limites du raisonnable. Ce qui n'est pas le cas de certaines interventions qui frisent la xénophobie dès lors qu'il est question de généraliser l'enseignement du corse.

«Que diable» apprendra-t-on aux enfants?, se demande Angelo Rinaldi, l'un des critiques littéraires les plus redoutés de Paris. Pour le journaliste du *Nouvel Observateur*, le corse n'est qu'une «mosaïque de dialectes aux accents divers que leur sonorité apparente, dans l'ensemble, à celle d'un dialecte toscan qui n'aurait pas évolué depuis le Moyen Âge». Et l'auteur de demander comment les Corses pourront utiliser un ordinateur avec «un idiome qui parvient tout juste à exprimer les sentiments de l'ordinaire des jours». Saviez-vous que cette langue n'a donné naissance à aucun «ouvrage digne d'être retenu»? D'ailleurs, les Corses n'auraient «guère en commun qu'une certaine façon de siffler les chèvres». La conclusion coule de source: enseigner le corse revient «à financer une mutilation de l'intellect des élèves».

Ouï Rinaldi ne dit pas dans quel état calamiteux doit être le cerveau de ces malheureux à qui l'on enseigne le cri, l'inuktitut et le montagnais depuis tant années. Ni comment font les Innus pour échanger sur Internet. De passage à Maliotenam cet été, je me suis demandé comment réagiraient les Innus en lisant les propos de mon collègue, eux qui n'ont jamais produit ni Nobel ni Goncourt.

Comme si les cultures fondées sur la tradition orale étaient une exception. Elles sont au contraire la norme là où l'on a empêché, souvent par la force, le développement des langues minoritaires. C'est la reconnaissance du basque qui a permis sa normalisation dans les années 80 et l'apparition d'une édition aujourd'hui florissante. Bien sûr, tous les chefs-d'œuvre de la littérature ne sont pas disponibles en basque. Cela n'empêche pas les Basques de les lire en espagnol ou en français.

On ne voit pas pourquoi il en irait différemment du corse. D'autant plus qu'en étudiant leur langue, les Corses pourront aussi lire Dante dans le texte, l'italien en étant très proche. Aujourd'hui, seulement 16 % des élèves apprennent le corse trois heures ou plus par semaine. Les autres n'ont qu'un contact occasionnel avec la langue, souvent enseignée par des bénévoles.

Le premier dictionnaire corse n'a d'ailleurs vu le jour qu'en 1998, grâce aux efforts de l'universitaire Gabriel-Xavier Culioli et de sa famille. À titre de comparaison, l'Institut culturel et éducatif montagnais a harmonisé l'orthographe innue à la fin des années 80 et publié un dictionnaire en 1991.

Les Corses sont aujourd'hui aux prises avec une contradiction qui n'est pas sans rappeler le sort des francophones hors Québec. Leur culture est en pleine expansion, comme en témoigne la popularité des chanteurs de polyphonies (que l'on réprimait à coups de matraque dans les années 80). Pourtant, leur langue est en régression constante.

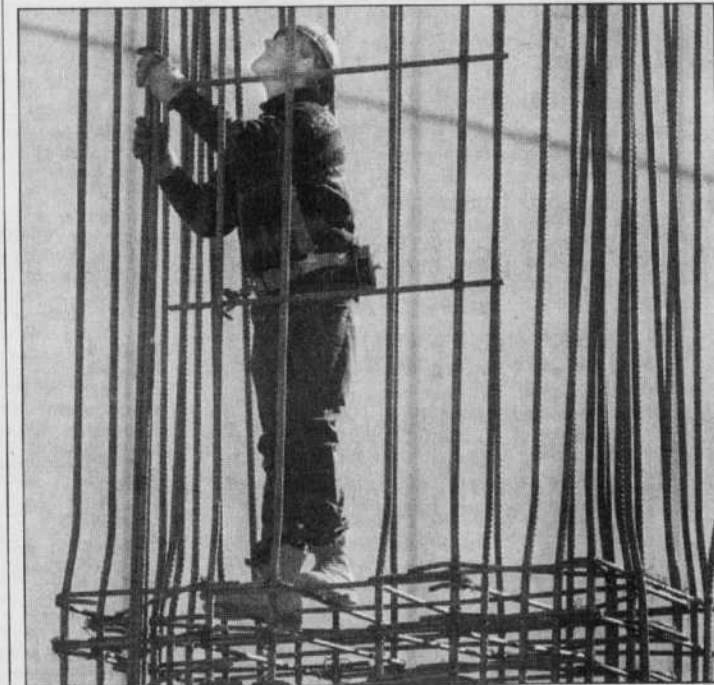
On peut discuter de la tactique du gouvernement face aux terroristes, s'interroger sur le nationalisme corse et ses liens avec la mafia ou préférer une loi générale de décentralisation, mais comment remettre en question le droit d'une minorité nationale à apprendre sa langue?

Le politologue Olivier Duhamel ne se trompe pas en écrivant que la question corse dérange l'un des derniers pays occidentaux qui ne se soit pas converti au fédéralisme ou à la décentralisation. Elle implique, dit-il, «une remise en cause d'un jacobinisme à combien sécurisant» et ébranle les vieux «reflexes unitaristes».

L'ironie veut pourtant que de nombreux pourfendeurs de l'autonomie corse flirtent avec les souverainistes québécois. Essayez donc de remplacer la Corse par le Québec dans leurs discours pour voir ce que ça donne...

crioux@csi.com

## Un palais plus grand



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

COMME EN TÉMOIGNE ce travailleur juché sur une structure d'acier, les travaux d'agrandissement du Palais des congrès de Montréal vont bon train. Et les responsables du projet ont profité hier matin d'une visite sur le chantier pour faire le point. Plusieurs étapes ont déjà été franchies dans cet agrandissement de 240 millions, dont la démolition d'édifices, le début de la construction du stationnement et le recouvrement de l'autoroute Ville-Marie.

## Élections fédérales

### Stockwell Day: jamais le dimanche

PRESSE CANADIENNE

Le chef de l'Alliance canadienne, Stockwell Day, n'a aucunement l'intention de partir en campagne le dimanche 22 octobre, la date que pourrait choisir le premier ministre Jean Chrétien pour déclencher les élections.

C'est que M. Day, un croyant très pratiquant, refuse toute activité politique le dimanche, un jour qu'il préfère passer avec sa famille.

«C'est un choix que j'ai fait et un engagement envers ma famille», a déclaré le chef de l'Alliance canadienne jeudi matin après avoir participé à un débat sur le taux uniforme de taxation qu'il a proposé.

Selon le *Toronto Star*, M. Chrétien aurait demandé à la gouverneure générale Adrienne Clarkson de rester à la maison le 22 octobre. «Je ne pense pas que ce soit pour prendre le thé avec moi, a blagué M. Day. Je pense que nous savons ce que cela signifie.»

Pour déclencher des élections, le premier ministre doit d'abord demander à la gouverneure générale de dissoudre la Chambre des communes. Si M. Chrétien devait faire cette démarche le 22 octobre, les élections auraient lieu le lundi 27 novembre.

### Respect

M. Day a affirmé que la nouvelle du déclenchement des élections, si elle devait survenir le dimanche 22 octobre, ne le mènerait pas à se précipiter au bureau.

«Mais cela pourrait accélérer mon processus de réflexion», a-t-il déclaré.

Le chef de l'Alliance canadienne a affirmé qu'il n'interpréterait pas le déclenchement d'élections un dimanche comme un manque de respect à son égard. Il a cependant déclaré qu'il appartient aux électeurs de se prononcer à ce propos.

M. Day a reconnu qu'advenant le déclenchement d'élections cet automne, l'Alliance canadienne devra accélérer le processus de nomination des candidats, notamment au Québec. Il reste également des candidats à choisir en Ontario et dans les provinces de l'Atlantique.

«Nous aurons fait une bonne partie de ces nominations d'ici le 22 octobre et le processus devrait être terminé au cours de la première semaine suivant le déclenchement des élections», a-t-il assuré.

M. Day a affirmé être prêt à partir en campagne électorale et à présenter aux Canadiens «un nouveau leadership et de nouvelles idées pour le XXI<sup>e</sup> siècle».

**Nicole RACETTE**  
Éléments de comptabilité pour fins de gestion  
Pour les néophytes de la comptabilité.

226 pages - 29,50 \$  
Les Éditions GUÉRIN (514) 842-3461  
En vente dans toutes les librairies

**MEPHISTO**  
ET MARCHER DEVIENT UN PLAISIR

Vendredi et samedi, 13 et 14 octobre, nous vous invitons à venir rencontrer les représentants de MEPHISTO et vous recevrez un cadeau avec tout achat de chaussures et sandales MEPHISTO au prix régulier.

CENTRE EATON DE MONTRÉAL (MÉTRO MCGILL)  
705, Ste-Catherine O., #3-139, Montréal (Québec) H3B 4G5  
Tél. / Fax: (514) 289-6006

LES COURS MONT-ROYAL (MÉTRO PEEL)  
1455 rue Peel, #144, Montréal (Québec) H3A 1T5  
Tél. / Fax: (514) 845-3007

**FIRMA**

**Québec**  
Régie des alcools, des courses et des jeux

AVIS DE DEMANDES RELATIVES À UN PERMIS OU À UNE LICENCE

Toute personne, société ou association au sens du Code civil peut, dans les trente jours de la publication du présent avis, s'opposer à une demande relative au permis ou à la licence ci-après mentionnée en transmettant à la Régie des alcools, des courses et des jeux un écrit assermenté qui fait état de ses motifs ou intervenir en faveur de la demande, s'il y a eu opposition, dans les quarante-cinq jours de la publication du présent avis.

Cette opposition ou intervention doit être accompagnée d'une preuve attestant de son envoi au demandeur ou à son procureur, par courrier recommandé ou certifié ou par signification à personne, et être adressée à la Régie des alcools, des courses et des jeux, Service des greffes, 1, rue Notre-Dame Est, 9<sup>e</sup> étage, Montréal, (Québec) H2Y 1B8.

Nom et adresse du requérant	Nature de la demande	Droit d'exploitation
9078-9777 Québec inc. RÔTISSERIE ST-HUBERT 6325, boul. Taschereau Brossard (Québec) J4Z 1A6 existant	Changement de capacité d'un Restaurant pour vendre	6325, boul. Taschereau Brossard (Québec) J4Z 1A6 existant
J4Z 1A6 existant	2 Bars dont 1 avec spectacles sans nudité et 1 sur terrasse pour vendre sur terrasse	2 Bars dont 1 avec spectacles sans nudité et 1 sur terrasse pour vendre sur terrasse
Caroline Marois L'INTRUS 1351, rue Rachel Est Montréal (Québec) H2J 2K2 Dossier: 354-076	1 Bar (suite à cession)	1351, rue Rachel Est Montréal (Québec) H2J 2K2
Su-Chin Yeh YU-KI 1350, rue Ontario Est Montréal (Québec) H2L 1S2 Dossier: 430-702	1 Restaurant pour vendre	1350, rue Ontario Est Montréal (Québec) H2L 1S2
Lorne Wassermuhl, Hymn Wassermuhl CAFE STILLVIEW DELI & BOULANGERIE 175, Stillview, Local 159 Pointe-Claire (Québec) H9R 4S3 Dossier: 1077-346	1 Restaurant pour vendre	175, Stillview, Local 159 Pointe-Claire (Québec) H9R 4S3
9005-7928 Québec inc.	Changement de capacité	16626, boul. Pierrefonds
CLUB DE BILLARD BALLROOM 16626, boul. Pierrefonds Sainte-Geneviève (Québec) H9H 1H1 Dossier: 1134-147	de 2 Bars existant et addition d'autorisation de danse et spectacles sans nudité sur 1 Bar existant	16626, boul. Pierrefonds Sainte-Geneviève (Québec) H9H 1H1
9093-8952 Québec inc. CLUB SESSIONS 1432, rue Crescent Montréal (Québec) H3G 2B2 Dossier: 1223-619	1 Bar avec dance et spectacles sans nudité (suite à cession)	1432, rue Crescent Montréal (Québec) H3G 2B2
Le tookii pub inc. LE TOOKII PUB INC. 2605, rue Bélanger Est Montréal (Québec) H1Y 1A5 Dossier: 1261-288	2 Bars dont 1 avec spectacles sans nudité 1 Bar sur terrasse (suite à cession)	2605, rue Bélanger Est Montréal (Québec) H1Y 1A5
Phuong Bich Dao D'ASIE 536, boul. Marie-Victorin Boucherville (Québec) J4B 1W9 Dossier: 1396-969	2 Restaurants pour vendre dont 1 sur terrasse (suite à cession)	536, boul. Marie-Victorin Boucherville (Québec) J4B 1W9
Metaforia Diversissements inc. CENTRE METAFORIA 698, rue Ste-Catherine Ouest Montréal (Québec) H9B 3A8 Dossier: 1635-341	2 Bars (Demande amendée)	698, rue Ste-Catherine Ouest Montréal (Québec) H9B 3A8
Fiorexpress inc. FIOREXPRESS INC. 977, rue Ste-Catherine Ouest, R.#14 Montréal (Québec) H3B 4W3 Dossier: 1763-341	1 Bar 1 Restaurant pour vendre dans aire commune	977, rue Ste-Catherine Ouest, R.#14 Montréal (Québec) H3B 4W3
Ming Hoang Tran FUJI SUSHI 101, avenue des Pins Montréal (Québec) H2N 1N8 Dossier: 1763-671	1 Restaurant pour vendre	101, avenue des Pins Montréal (Québec) H2N 1N8
9093-8143 Québec inc. BAR 436, rue Jean-Talon Ouest Montréal (Québec) H3N 1R2 Dossier: 1763-689	1 Bar	436, rue Jean-Talon Ouest Montréal (Québec) H3N 1R2
Brasserie aux 4 Temps inc. 480, rue Martineau Ouest Saint-Hyacinthe (Québec) J2S 6B1	Permis d'entrepot (bière) pour les fins de l'agent	3, rue Quintal Châteauguay (Québec) J5Z 1V8

# LES ACTUALITÉS

EN BREF

## Des urgences débordent

(PC) — Pour une seconde journée consécutive, l'hôpital Sacré-Cœur a demandé hier aux citoyens mont-réalis d'éviter d'utiliser ses services d'urgence en raison d'un engorgement exceptionnel, comparable à une période de pointe. Le personnel serait à ce point débordé que l'établissement a indiqué au réseau TVA ne pas être en mesure de dire quand la situation rentrerait dans l'ordre. Quelque 80 personnes seraient actuellement sur les civières de l'urgence du centre hospitalier, dont 20 depuis plus de 48 heures, alors que le maximum prévu est de 35 patients. D'autres hôpitaux (la Cité de la Santé, à Laval, Notre-Dame et Maisonneuve-Rosemont) connaissent aussi des problèmes d'engorgement de l'urgence, selon le réseau TVA.

## Cesser de fumer est plus dur pour les femmes

LIA LÉVESQUE  
PRESSE CANADIENNE

Les femmes ont plus de difficulté à arrêter de fumer que les hommes. C'est ce qu'a indiqué le Dr Alain Desjardins, pneumologue à l'hôpital du Sacré-Cœur, à Montréal, dans le cadre du 72e congrès de l'Association des médecins de langue française du Canada.

Le Dr Desjardins, qui a déjà réalisé une étude sur ce phénomène, l'explique par la présence de nicotine dans la cigarette, qui déclenche un mécanisme de satisfaction, de plaisir dans le

cerveau, au même titre que la cocaïne ou les amphétamines. Lorsque la nicotine entre dans la zone du cerveau, sept secondes après l'inhalation, il y a émission de dopamine, d'où la sensation de plaisir que le fumeur ressent.

Fait à noter, chez une personne en dépression, les médecins ont remarqué un manque de dopamine.

Comme il y a en général plus de symptômes anxieux et dépressifs chez la femme, celle-ci, ayant déjà moins de dopamine, éprouvera donc plus de difficulté à arrêter de fumer.

La nicotine agit donc comme une

sorte d'antidépresseur auto-administré par le fumeur ou la fumeuse, confirme le pneumologue.

Comment faciliter l'arrêt du tabagisme, alors? Curieusement, par l'exercice. Le Dr Desjardins explique que «les gens qui font de l'exercice stimulent leur zone de plaisir» dans le cerveau.

D'autres études ont déjà démontré que les gens qui font de l'exercice après avoir arrêté de fumer ont moins tendance à recommencer à fumer, ayant comblé par l'exercice leur besoin de plaisir que comblait auparavant la cigarette.

C'est un fait connu que les femmes fu-

ment davantage aujourd'hui que par le passé. Leur taux de cancer du poumon est d'ailleurs en hausse alors qu'il est maintenant en légère baisse chez les hommes, après avoir connu un plateau, précisait de son côté Chantal Lafond, pneumologue à l'hôpital du Sacré-Cœur.

Le cancer du poumon est «le plus mortel des cancers», ajoutait-elle. «Malgré toutes les améliorations apportées aux traitements et tous les efforts déployés pour neutraliser cette maladie, le taux de survie global, cinq ans après le diagnostic, reste très décevant.» Depuis 20 ans, il s'établirait autour de 13%.

Téléphone: 985-3344  
Télécopieur: 985-3340

## AVIS LÉGAUX ET APPELS D'OFFRES

Sur Internet:  
www.offres.ledevoir.com

### AVIS LÉGAUX & APPELS D'OFFRES HEURES DE TOMBÉE

Les réservations doivent être faites avant 16h00 pour publication deux (2) jours plus tard.

Publications du lundi:  
Réservations avant 12 h 00 le vendredi

Publications du mardi:  
Réservations avant 16 h 00 le vendredi

Tél.: 985-3344 Fax: 985-3340  
Sur Internet: www.offres.ledevoir.com  
Courriel: avisdev@cam.org

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL  
NO: 500-22-048923-000  
COUR DU QUÉBEC  
PRÉSENT GREFFIER-ADJOINT  
COMMISSION DES NORMES DU TRAVAIL  
Partie demanderesse  
c.  
9069-6956 QUÉBEC INC. ET  
BUFFET DANIEL INC.  
Parties défenderesses  
Conjointes et solidaire

ASSIGNATION  
ORDRE est donné à 9069-6956 QUÉBEC INC. de comparaître au greffe de cette cour situé au, 1, Notre-Dame Est, Montréal en salle 1.100 dans les 30 (trente) jours de la date de la publication du présent avis dans le journal LE DEVOIR.

Une copie la présente Déclaration, avis à la partie défenderesse, liste de pièces et pièces P-1 à P-3 a été remise au greffe à l'attention de 9069-6956 QUÉBEC INC.  
Lieu: Montréal  
Date: 11 octobre 2000  
MICHEL MARTIN  
GREFFIER-ADJOINT

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL COUR DU QUÉBEC  
NO: 500-22-046222-009 BANQUE TORONTO DOMINION, Partie demanderesse, GUY CARRIERE, Partie défenderesse, AVIS PUBLIC DE VENTE EN JUSTICE. PRENEZ AVIS qu'en vertu d'un bref d'exécution, les biens de GUY CARRIERE seront vendus par huissier le 25 octobre 2000 à 10h00 au 5087, STE-MARIE, MONTRÉAL, QC, conformément audit bref. Lesdits biens consistent en 1 automobile marque Ford Aerostar XLT Sport/année 1995/3 portes/verte & gris/acc sur le toit noir & série IFMDA0U5ZAS1742/kilométrage 65.000. Conditions: argent comptant ou chèque visé. Informations: MICHEL LANDRY, huissier du district de Montréal, ALBERTSON, LANDRY & ASSOCIES, huissiers. Tél.: (514)278-2414, fax: (514)278-9667, 7012 boul. St-Laurent, suite 205, Montréal, PQ H2S 3E2.

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL COUR DU QUÉBEC  
NO: 500-22-036351-990 GUS CANADA INC. Division Légaré, Partie demanderesse, VS Stéphane Allard, Partie défenderesse. Que le 24 de octobre 2000, à 10h00, soit

au 4260 rue Edouard VII en la ville de St-Philippe de Laprairie je procéderai à la vente des biens suivants saisis en cette cause soit: 1 réfrigérateur Frigidaire; 1 poêle de marque Frigidaire; et autres biens... ETUDE JACQUES DESJARDINS, HUISSIER DE JUSTICE, (514)883-4583.

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL COUR DU QUÉBEC (CIVILE), 500-32-050076-001. PLOMBERIE CLASSIQUE INC. Partie demanderesse, SILVIA SILVARDI, Partie défenderesse, AVIS PUBLIC DE VENTE EN JUSTICE. PRENEZ AVIS qu'en vertu d'un bref d'exécution, les biens de SILVIA SILVARDI seront vendus par huissier le 23 octobre 2000, à 10h00, au 8341, 25e AVENUE, MONTRÉAL, QC, conformément audit bref. Lesdits biens consistent en 1 stéréo Candel 159253 à acc.; 1 micro-onde Beaumark brun/ noir & acc.; 1 téléviseur Sears IC Solid State brun & acc. Conditions: argent comptant ou chèque visé. Informations: MICHEL LANDRY, huissier du district de Montréal, ALBERTSON, LANDRY & ASSOCIES, huissiers. Tél.: (514)278-2414, fax: (514)278-9667, 7012 boul. St-Laurent, suite 205, Montréal, PQ H2S 3E2.

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL COUR DU QUÉBEC  
NO: 500-22-036351-990 GUS CANADA INC. Division Légaré, Partie demanderesse, VS Stéphane Allard, Partie défenderesse. Que le 24 de octobre 2000, à 10h00, soit

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL  
NO: 500-12-254639-002  
COUR SUPÉRIEURE  
PRÉSENT  
LE GREFFIER ADJOINT  
SUSHITA KUMARASAMY,  
Partie requérante  
c.  
MATHANAMOHAN  
NAGARAJAH,  
Partie intimée

ASSIGNATION  
ORDRE est donné à l'intimé, MATHANAMOHAN NAGARAJAH de comparaître au greffe de cette cour située au palais de justice de Montréal, au 1, rue Notre-Dame Est, salle 1.100, dans les trente (30) jours de la date de la publication du présent avis dans le journal LE DEVOIR.

Une copie de la déclaration en divorce a été remise au greffe à l'attention de l'intimé, MATHANAMOHAN NAGARAJAH.  
Lieu: Montréal  
DATE: 10/10/2000  
Michel Pellerin  
GREFFIER-ADJOINT

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL  
NO: 500-12-254430-006  
COUR SUPÉRIEURE  
PRÉSENT  
MARIE-JOSETTE GUIRAND  
Partie défenderesse  
c.  
JOSEPH WILNER MILORD  
Partie défenderesse

ASSIGNATION  
ORDRE est donné à JOSEPH WILNER MILORD de comparaître au greffe de cette cour situé au 1, rue Notre-Dame Est, salle 1.100, dans les 30 jours de la date de la publication du présent avis dans le journal Le Devoir.

Une copie de la déclaration de divorce et avis de dénonciation de pièces ont été remis au greffe à l'attention de JOSEPH WILNER MILORD.  
Lieu: Montréal  
Date: 2000-09-26  
PAUL LA RUE  
GREFFIER ADJ.

PRENEZ AVIS que la compagnie ORBIT CONSTRUCTION CORP. demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Montréal, le 4 octobre 2000  
MENDELSON ROSENZWEIG  
SHACTER  
Les procureurs de la compagnie

AVIS DE DEMANDE DE DISSOLUTION  
PRENEZ AVIS que la Compagnie DISTRIBUTION MONETTE VERDON INC. demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Signé à Montréal, ce 11ème jour du mois de octobre 2000  
Jacques Verdon, président



IMAGINEZ TOI  
C'EST QUEL  
CONTRASTE  
POURNE PLUS  
QU'ON LEVE  
LA MAIN SUR ELLE

WWW.MARIE-VINCENT.ORG  
1 888 561 2433

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL  
NO: 500-22-049248-005  
COUR DU QUÉBEC  
PRÉSENT GREFFIER-ADJOINT  
COMMISSION DES NORMES DU TRAVAIL  
Partie demanderesse  
c.  
JEAN-CLAUDE BLEAU  
ET  
PHILIP HA  
Parties défenderesses  
Conjointes et solidaire

ASSIGNATION  
ORDRE est donné à PHILIP HA de comparaître au greffe de cette cour situé au, 1, Notre-Dame Est, Montréal, salle 1.100, dans les 30 (trente) jours de la date de la publication du présent avis dans le journal LE DEVOIR.

Une copie la présente Déclaration, avis à la partie défenderesse, liste de pièces et pièces P-1 à P-6 a été remise au greffe à l'attention de PHILIP HA.  
Lieu: Montréal  
Date: 10 octobre 2000  
MICHEL PELLERIN  
GREFFIER-ADJOINT

AVIS AUX CRÉANCIERS

DANS L'AFFAIRE DE LA FAILLITE DE:  
9072 6837 QUÉBEC INC.,  
corps politique, légalement constitué par lettres patentes, et avait son bureau chef et sa principale place d'affaires au 3871, Taschereau Est, St-Hubert (QC) J4T 2S5.

Avis est par les présentes donné que 9072 6837 QUÉBEC INC., District de Montréal, Province de Québec, a déposé une cession et que la première assemblée des créanciers sera tenue le 23<sup>e</sup> jour d'octobre 2000, à 10 h 00, au bureau du Syndic de Montréal, 400 de Maisonneuve Ouest, bureau 1202, Montréal (QC).

PHIL BELL  
Comptable agréé/Syndic  
400, de Maisonneuve Ouest  
Bureau 1202  
Montréal (QC)  
H3A 1L4  
Tél.: (514) 282-1407

PHIL BELL  
Comptable agréé/Syndic  
400, de Maisonneuve Ouest  
Bureau 1202  
Montréal (QC)  
H3A 1L4  
Tél.: (514) 282-1407

DÉVELOPPEMENT ET PAIX  
(514) 257-8711  
1-888-234-8533  
www.dvop.org

## Québec

Ministère des  
Ressources naturelles

### AVIS D'INTERDICTION

#### AVIS 1215 CONCERNANT L'INTERDICTION D'ALIÉNATION D'UN DROIT DE PROPRIÉTÉ DANS LES LOTS VISÉS PAR LE MANDAT DE RÉNOVATION CADASTRALE 1215

Le ministre des Ressources naturelles fixe la période d'interdiction d'aliénation d'un droit de propriété dans les lots visés par le mandat de rénovation cadastrale 1215, conformément à l'article 15 de la Loi favorisant la réforme du cadastre québécois.

Le territoire visé par l'interdiction est situé dans la circonscription foncière de Montréal et comprend, en référence au cadastre de la paroisse de Longue-Pointe, les lots 399 à 404, 529, 545 à 549, 599, 620, 697 à 702, 975, 982 à 994, 1041, 1416, 1465, 1466, 1479, 1480, 1482 à 1484, 1490 à 1492, 1518, 1522, 1582, 1585, 1614 à 1624, 1627 à 1642, 1649 à 1654, 1668, 1669, 1671, 1672, 1675, 1676, 1680, 1691, 1695 à 1698, les subdivisions de ces lots, une partie du lot 506 contenant les subdivisions 506-41 à 506-50, les parcelles sans désignation cadastrale de ce territoire ainsi que tous les lots créés dans le territoire visé suite à une opération cadastrale se rapportant à ces lots depuis le 25 septembre 2000 jusqu'à la date du début de la période d'interdiction.

Cette période d'interdiction est d'au plus 15 jours. Elle débutera le 30 octobre 2000 et se terminera le 13 novembre 2000, inclusivement, ou dès l'entrée en vigueur du plan de rénovation si elle survient avant l'expiration de cette période.

Le directeur de la rénovation cadastrale,  
Pierre Tessier



BROSSARD  
APPEL D'OFFRES

La Ville de Brossard demande présentement des soumissions pour:

LA RELOCALISATION DE RAYONNAGE DE LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE LA FOURNITURE ET L'INSTALLATION DE RAYONNAGE ADDITIONNEL LA FOURNITURE ET L'INSTALLATION DE PANNEAUX (BOIS) DE FINITION DES RAYONNAGES  
Dossier OAP 88

La date limite pour la réception des offres est fixée au:  
**VENDREDI LE 27 OCTOBRE 2000 À 11H00**

Les documents de soumission seront disponibles au Service de l'Approvisionnement, Hôtel de Ville, 2001 Rome, Brossard, 450-923-7011 poste 3201. Des frais de \$ (50) dollars non remboursables sont demandés.

La Ville ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues.

Richard Guévremont  
Directeur  
Service de l'approvisionnement  
approvisionnement@ville.brossard.qc.ca

### Avis public

## Ville de Montréal

#### Service du greffe

#### Article 36A de la Charte 1<sup>er</sup> avis

Avis en vertu de l'article 36a de la Charte de la Ville de Montréal.

Le chef de la division géomatique au Service des travaux publics et de l'environnement a approuvé, les 21 et 26 septembre 2000, en vertu de la résolution CE94 02575 du comité exécutif du 21 décembre 1994 lui déléguant ce pouvoir, la description suivante, afin que la Ville en devienne propriétaire en vertu de l'article 36a de la charte, soit:

"Rues et ruelles situées à l'intérieur des quadrilatères mentionnés ci-après et formées des lots suivants du cadastre de la Paroisse de Sault-au-Récollet, circonscription foncière de Montréal, plus explicitement décrites comme suit:

- la 57<sup>e</sup> Rue située à l'est du boulevard Pie-IX (lot 365-458);
- ruelle située à l'est du boulevard Pie-IX, entre la 53<sup>e</sup> Rue et la 54<sup>e</sup> Rue (lot 368-399);
- la 53<sup>e</sup> Rue située à l'ouest de la 24<sup>e</sup> Avenue (lot 368-393);
- la 24<sup>e</sup> Avenue située entre le boulevard des Grandes-Prairies et la 47<sup>e</sup> Rue (lot 368-360);
- la 51<sup>e</sup> Rue située à l'ouest de la 24<sup>e</sup> Avenue (lot 368-348);
- la 50<sup>e</sup> Rue située à l'ouest de la 24<sup>e</sup> Avenue (lot 368-452);
- quadrilatère délimité par les 49<sup>e</sup> et 50<sup>e</sup> Rues, la rue Ovilva-Légaré et la 24<sup>e</sup> Avenue (lot 368-446);
- la 49<sup>e</sup> Rue située entre la rue Ovilva-Légaré et la 24<sup>e</sup> Avenue (lot 368-440);
- la 48<sup>e</sup> Rue située entre la rue Ovilva-Légaré et la 24<sup>e</sup> Avenue (lot 368-428);
- quadrilatère délimité par le boulevard Pie-IX, la 24<sup>e</sup> Avenue, la 47<sup>e</sup> Rue et la 48<sup>e</sup> Rue (lot 368-422);
- la 47<sup>e</sup> Rue, de part et d'autre de la 24<sup>e</sup> Avenue (lot 368-257);
- la 24<sup>e</sup> Avenue située entre les 47<sup>e</sup> Rue et la 44<sup>e</sup> Rue (lot 368-256);
- quadrilatère délimité par les 24<sup>e</sup> et 25<sup>e</sup> Avenues et les 44<sup>e</sup> et 47<sup>e</sup> Rues (lot 368-321);
- ruelle située à l'est de la 25<sup>e</sup> Avenue, entre la 46<sup>e</sup> Rue et la 45<sup>e</sup> Rue (lot 370-395);
- ruelle à l'est de la 25<sup>e</sup> Avenue, entre la 45<sup>e</sup> Rue et la 43<sup>e</sup> Rue (lot 370-137);
- la 44<sup>e</sup> Rue, de part et d'autre de la 24<sup>e</sup> Avenue (lots 368-255 et 368-333);
- la 24<sup>e</sup> Avenue située entre les 43<sup>e</sup> et 44<sup>e</sup> Rues (lot 368-254);
- la 43<sup>e</sup> Rue, de part et d'autre de la 24<sup>e</sup> Avenue (lot 368-253);
- la 24<sup>e</sup> Avenue située entre la 43<sup>e</sup> Rue et la 39<sup>e</sup> Rue (lot 368-252);
- la 42<sup>e</sup> Rue située à l'ouest de la 24<sup>e</sup> Avenue (lot 368-260);
- la 41<sup>e</sup> Rue située à l'ouest de la 24<sup>e</sup> Avenue (lot 368-259);
- la 40<sup>e</sup> Rue située à l'ouest de la 24<sup>e</sup> Avenue (lot 368-258);
- ruelle située à l'est de la 25<sup>e</sup> Avenue, entre la 39<sup>e</sup> Rue et la rue René-Goupil (lot 370-190);
- la 25<sup>e</sup> Avenue située entre le boulevard Robert et la rue Jean-Rivard (lot 369-33);
- la rue Jean-Rivard située entre la 24<sup>e</sup> Avenue et la 25<sup>e</sup> Avenue (lots 368-219-9 et 369-11);
- quadrilatère délimité par les 13<sup>e</sup> et 14<sup>e</sup> Avenues et par les rues de Louvain et Legendre (lots 354-6-101, 354-6-63, 354-6-50 et 354-6-66);
- la 14<sup>e</sup> Avenue située entre la rue de Louvain et la rue Legendre (lot 354-6-117);
- la 15<sup>e</sup> Avenue située entre la rue de Louvain et la rue Legendre (lot 356-1-121);
- quadrilatère délimité par les 15<sup>e</sup> et 16<sup>e</sup> Avenues, la rue de Louvain et la rue Legendre (lot 356-1-113);
- la 16<sup>e</sup> Avenue située entre la rue de Louvain et la rue Legendre (lot 357-1-156);
- la rue Legendre située entre la 13<sup>e</sup> Avenue et un point à l'est de la 16<sup>e</sup> Avenue (lots 354-6-3, 356-1-120 et 357-1-155);
- la 13<sup>e</sup> Avenue située au nord de l'avenue Émile-Journault (lot 350-1-1);
- la 14<sup>e</sup> Avenue située entre l'avenue Émile-Journault et la rue Legendre (lot 354-6-115);
- quadrilatère délimité par les 13<sup>e</sup> et 14<sup>e</sup> Avenues, la rue Legendre et l'avenue Émile-Journault (lots 354-6-205, 354-13-1, 354-29, 354-5-50, 354-13-5, 354-46, 354-61 et 354-5-33);
- quadrilatère délimité par les 14<sup>e</sup> et 15<sup>e</sup> Avenues, la rue de Louvain et la rue Legendre (lots 354-6-159 et 354-6-128);
- la rue de Louvain située entre le boulevard Saint-Michel et la 17<sup>e</sup> Avenue (lots 354-6-118, 356-1-122 et 357-1-157);
- ruelle située à l'est de la 14<sup>e</sup> Avenue, entre la rue Legendre et l'avenue Émile-Journault (lots 354-5-3-1, 354-5-26, 354-5-3-5, 354-5-4-5 et 354-5-25);
- quadrilatère délimité par les 13<sup>e</sup> et 14<sup>e</sup> Avenues, la rue Denis-Papin et le boulevard Robert (lot 349-1-127);
- quadrilatère délimité par les 14<sup>e</sup> et 15<sup>e</sup> Avenues, la rue Denis-Papin et le boulevard Robert (lot 355-1-169);
- le boulevard Robert situé entre le boulevard Saint-Michel et un point à l'est de la 15<sup>e</sup> Avenue (lots 348-1-294, 349-1-202 et 355-1-228);
- l'avenue Shelley de la rue Michel-Ange vers le nord, (lot 446-185). (D000455028)

"Parties de rues et ruelles situées à l'intérieur des quadrilatères mentionnés ci-après et formées des lots suivants du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, plus explicitement décrites comme suit:

- quadrilatère délimité par les rues Amherst, Robin, Ontario et Wolfe (lot 1 567 915);
- quadrilatère délimité par les rues Amherst, Sainte-Catherine, Wolfe et le boulevard De Maisonneuve (lots 1 567 894 et 1 567 895);
- quadrilatère délimité par les rues Amherst, Robin, Wolfe et le boulevard De Maisonneuve (lot 1 567 897);
- quadrilatère délimité par les rues Ontario, Cartier et les avenues Lalonde et Papineau (lot 1 568 000);
- quadrilatère délimité par les rues Sainte-Catherine, Panet, Sainte-Rose et de la Visitation (lots 1 567 929 et 1 567 930);
- quadrilatère délimité par les rues Lonergan, Dalcourt, Sainte-Catherine et Alexandre-DeSève (lot 1 567 957);
- quadrilatère délimité par les rues Logan, Panet, La Fontaine et Plessis (lot 1 568 040);
- l'avenue Goulet, située dans le quadrilatère Papineau, Cartier, Ontario et Sherbrooke (lots 1 567 998 et 1 567 999);
- la rue Jeannotte, située dans le quadrilatère De Maisonneuve, Sainte-Catherine, Plessis et Panet (lot 1 567 936);
- la rue Lonergan, située dans le quadrilatère René-Lévesque, Alexandre-DeSève, Plessis et Sainte-Catherine (lot 1 567 958);
- une partie de la rue Cartier, située entre la rue Sainte-Catherine et le boulevard René-Lévesque (lot 1 567 983);
- une partie de la rue Duhamel, située dans le quadrilatère La Fontaine, Panet, Plessis et Ontario (lot 1 567 954);
- l'avenue Lalonde, située entre l'avenue Papineau et la rue Cartier (lots 1 567 996, 1 567 997, 1 979 702 et 1 979 791). (D000455030)

Le droit à une indemnité eu égard à ces acquisitions doit être exercé par requête devant le Tribunal administratif du Québec, dans l'année qui suit la troisième publication du présent avis.

Cet avis est le premier que la Ville est tenue de publier.

Montréal, le 13 octobre 2000

Diane Charland  
Greffière

### Avis public

## Ville de Montréal

#### Service du greffe

#### USAGE CONDITIONNEL

Avis public est donné que le comité exécutif de la Ville de Montréal, à sa séance prévue pour le 1<sup>er</sup> novembre 2000 à 9h30, sera saisi d'une demande d'autorisation pour exercer un usage conditionnel relativement à la propriété située au 7273, rue Fabre. (S990489122)

L'autorisation permettrait l'implantation de l'usage «stationnement» en façade de l'immeuble et situé sur les parties des lots 483-650 et 483-651 du cadastre de la Paroisse de Sault-au-Récollet, conformément au Règlement d'urbanisme (R.R.V.M., c. U-1).

Selon ce règlement, tout intéressé qui désire formuler des commentaires au comité exécutif relativement à cette demande doit le faire par écrit au plus tard le 23 octobre 2000, à l'attention de la greffière, hôtel de ville, 275 rue Notre-Dame Est, bureau R.113A, Montréal, H2Y 1C6.

Montréal, le 13 octobre 2000

Diane Charland  
Greffière

### Avis public

## Ville de Montréal

#### Service du greffe

#### Étude d'un programme de développement

3790-92, boulevard Décarie  
La requérante sollicite l'autorisation de la Ville de Montréal pour un projet visant à autoriser l'occupation du rez-de-chaussée et de l'étage à des fins commerciales.

Le bâtiment visé est situé sur le côté ouest du boulevard Décarie, entre l'avenue Notre-Dame-de-Grâce et le chemin de la Côte-Saint-Antoine.

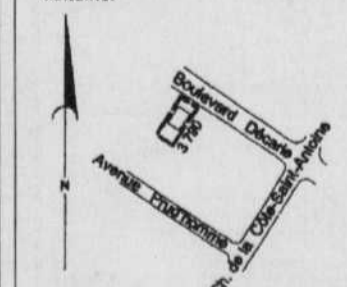
aux usages autorisés puisque les commerces ne sont pas permis dans ce secteur d'habitation.

Conformément au Règlement sur la procédure d'approbation de projets de construction, de modification ou d'occupation et sur la Commission Jacques-Viger (R.R.V.M., c. P-7), toute personne intéressée peut transmettre par écrit ses commentaires sur le projet, en mentionnant le numéro de référence S000489151 au plus tard le 24 novembre 2000, à l'attention de la greffière, bureau R-113A, hôtel de ville, 275, rue Notre-Dame Est, Montréal H2Y 1C6.

Un document d'information peut être consulté aux bureaux Accés Montréal Ville-Marie, 275, rue Notre-Dame Est (872-6395) et Notre-Dame-de-Grâce, au 5814, rue Sherbrooke Ouest (872-6731). Pour plus d'information, veuillez communiquer avec le Service du développement économique et urbain au 872-8400.

Montréal, le 13 octobre 2000

La greffière,  
Diane Charland



# LES ACTUALITÉS

Réunion des quinze chefs d'État et de gouvernement de l'Union européenne

## L'Europe se donne une charte des droits

La nouvelle charte européenne reconnaît le droit de grève mais pas celui des minorités nationales

CHRISTIAN RIOUX  
CORRESPONDANT  
DU DEVOIR À PARIS

Pierre Trudeau a-t-il fait des émules en Europe? Toujours est-il qu'après le Canada (et le Québec), les quinze chefs d'État et de gouvernement de l'Union européenne se réuniront ce matin à Biarritz pour examiner le projet d'une charte des droits fondamentaux qui devrait être proclamée à Nice en décembre prochain.

La nouvelle charte de l'Union européenne est une première dans la mesure où ses 54 articles rassemblent aussi bien les droits civils, politiques, économiques et sociaux. On tente même d'y formuler certains droits concernant l'environnement, la consommation et la paix.

Le Conseil de l'Europe, qui regroupe 41 pays, avait déjà sa Convention européenne des droits de l'homme, adoptée en 1950 au moment de la création de la cour du même nom. Comme la plupart des tribunaux, celle-ci s'est souvent montrée réticente à

**La référence à Dieu souhaitée par les Allemands a donné lieu à une vive opposition de la France, soucieuse de préserver la laïcité de la déclaration**

ce (comme le Canada), les droits des minorités nationales n'ont pas fait l'unanimité. Le Conseil de l'Europe a d'ailleurs sévèrement déploré l'absence des droits des minorités ethniques, religieuses ou linguistiques, pourtant garantis dans la charte du Conseil.

La où la nouvelle charte innove le plus, c'est probablement en ce qui concerne le droit à la protection des renseignements personnels, l'interdiction du clonage génétique, les droits de l'enfant et l'égalité entre hommes et femmes.

La charte vient même consacrer le droit à la discrimination positive par «l'adoption de mesures prévoyant des avantages spécifiques en faveur du sexe sous-représenté». Mais cette discrimination est strictement limitée au sexe et ne pourrait pas s'appliquer aux handicapés ou aux membres d'une communauté ethnique.

### Compromis sur Dieu

La référence à Dieu souhaitée par les Allemands a donné lieu à une vive opposition de la France, soucieuse de préserver la laïcité de la déclaration. Le préambule se

contente donc de parler du «patrimoine spirituel et moral» de l'Europe. Selon le journal *Libération*, la traduction allemande ferait plus explicitement référence à l'héritage «spirituel-religieux». Un compromis qui satisfait Français et Allemands.

Seules la Belgique, l'Italie et l'Espagne devraient rapidement donner un caractère obligatoire à la nouvelle charte. On s'attend pourtant à ce que les juges des 15 pays membres s'y réfèrent sans attendre, ainsi que la Cour de justice européenne, basée au Luxembourg.

Plusieurs organismes de défense des droits de l'homme ont déjà fait part de leurs réserves. La Ligue des droits de l'homme française dénonce la distinction entre citoyens de l'Union et ressortissants étrangers présente dans certains articles, en particulier concernant le «droit de travailler, d'exercer une profession et de circuler librement».

Le droit d'asile peut aussi être limité aux étrangers à l'Union, ce qui empêcherait par exemple un Basque ou un Corse de demander la protection d'un autre pays de l'Union. Certains organismes voulaient y inclure le droit à l'avortement et à la contraception. Plusieurs droits, comme le droit de grève, devront respecter les législations nationales qui en limitent l'exercice. Une sorte de clause nonobstant, en quelque sorte.

### Entorse à la souveraineté

Selon ses défenseurs, une telle charte aurait permis à l'Union européenne de mieux réagir lorsque le parti de Jörg Haider a pris le

pouvoir récemment en Autriche. Les «souverainistes» français, comme ceux du Mouvement des citoyens de Jean-Pierre Chevènement, s'opposent à ce qui constitue selon eux une entorse à la souveraineté nationale.

Pour plusieurs, dont le président Jacques Chirac, la charte des droits fondamentaux de l'Union s'inscrit en effet dans une démarche qui pourrait mener à terme à l'adoption d'une constitution européenne. Selon

le chef de l'État français, qui préside actuellement l'Union, celle-ci devra définir les relations entre les États et les institutions, fixer la répartition des compétences entre les niveaux décentralisés et énoncer les valeurs

dans lesquelles les Européens se reconnaissent.

Plusieurs organismes de défense des droits humains se préparent à manifester à Nice le 6 décembre prochain, jour de la promulgation de la nouvelle charte.

## Par quel moyen un gouvernement de l'Alliance canadienne allégerait-il votre fardeau fiscal?

Stockwell Day a présenté récemment, à Montréal, le programme de l'Alliance canadienne intitulé «Il faut que ça bouge!». Dans sa vision de l'avenir du pays, il définit avec clarté ce que les Canadiennes et les Canadiens pourraient obtenir en se dotant d'un gouvernement de l'Alliance canadienne. Voici ce qui ressort en particulier de son allocution.

### La stratégie de l'Alliance: une juste diminution de l'impôt

Parmi tous les pays économiquement forts, c'est le Canada qui impose actuellement le plus ses citoyens.

Stockwell Day et l'Alliance canadienne se proposent de réduire l'impôt, afin que vous remplissiez votre compte de banque plutôt que les coffres du Gouvernement.

Grâce au plan de l'Alliance, les citoyens à faible revenu bénéficieront du pourcentage de réduction d'impôt le plus élevé. Ainsi, une famille de quatre personnes ne paierait pas d'impôt sur la première tranche de 26 000\$ de son revenu.

Le crédit d'impôt pour conjoint passera de 6 140 \$ à 10 000 \$. Les familles dont un conjoint reste à la maison bénéficieront du montant non imposable qui est consenti aux familles à double revenu, ce qui mettra ainsi fin aux règles fiscales discriminatoires.

L'Alliance canadienne prévoit en arriver à un taux d'imposition unique de 17 % pour tous. De même, la cotisation maximale à un REÉR sera haussée à 30 %.

### Plan pour une fiscalité juste par rapport au Budget 2000

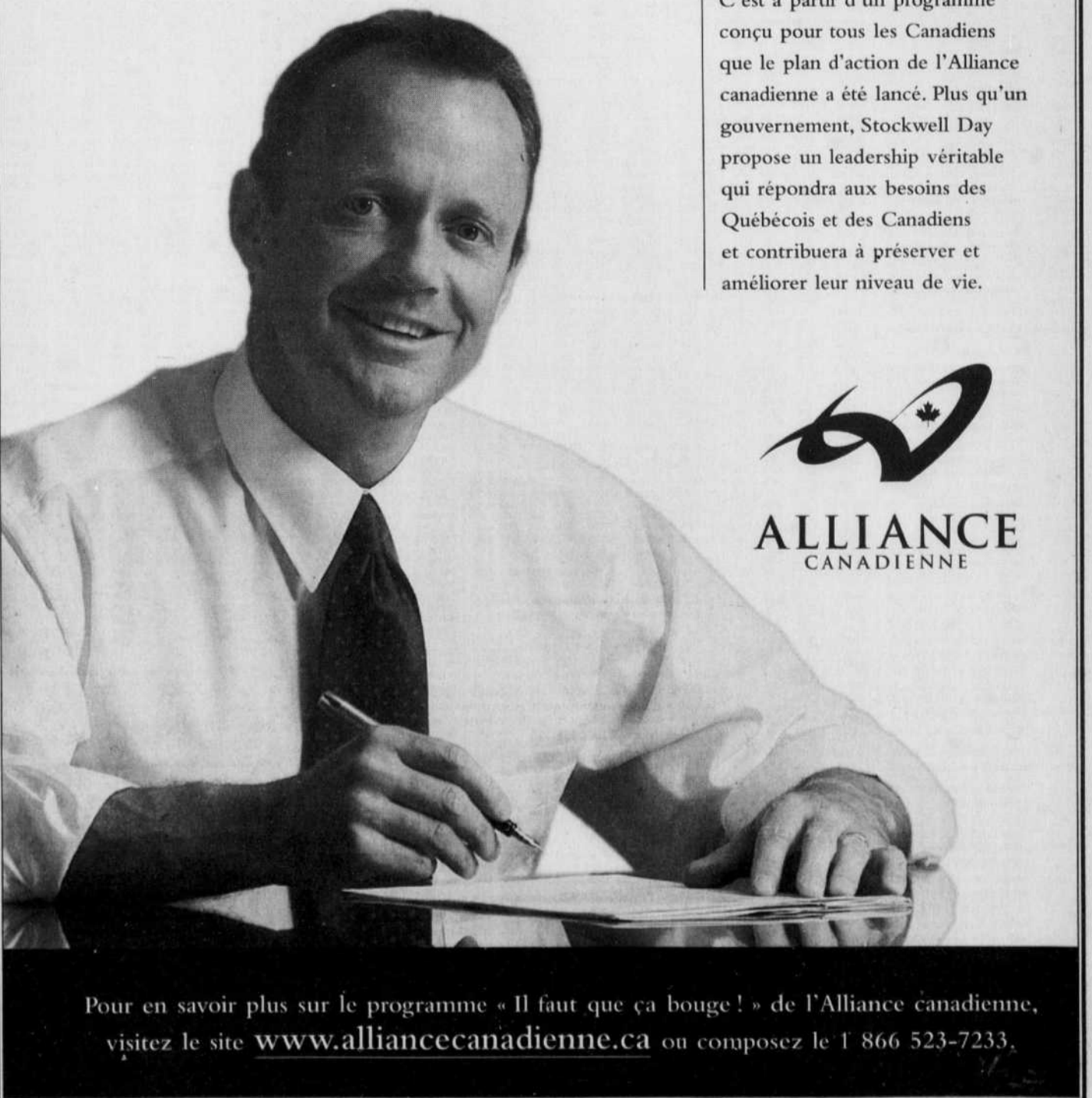
REVENU ANNUEL	SECOURS FISCAUX	POURCENTAGE ÉCONOMISÉ
26 000 \$	1 089 \$	100%
30 000 \$	1 415 \$	81%
40 000 \$	1 607 \$	49%
50 000 \$	1 588 \$	31%
60 000 \$	1 604 \$	24%
70 000 \$	2 009 \$	23%
80 000 \$	2 394 \$	22%
90 000 \$	2 776 \$	22%
100 000 \$	3 376 \$	22%

Dans ces exemples, 60 % du revenu familial provient d'une seule personne et la famille ne bénéficie pas de la sécurité du crédit d'impôt pour frais de garde d'enfants. Les données sont fournies sur l'impôt personnel à payer en 2000 par une famille à double revenu formée de quatre personnes.

### Le plan de Stockwell Day pour une fiscalité juste

- les gens mettront plus d'argent à la banque, grâce à un taux d'imposition unique de 17 % pour tous;
- une famille moyenne, formée de quatre personnes, profitera d'un allègement fiscal de 1 604 \$ par année et paiera ainsi environ 24 % moins d'impôt qu'avec le Budget 2000;
- le crédit d'impôt personnel de base passera de 7 231 \$ à 10 000 \$;
- une prestation fiscale pour enfants permettra aux familles de quatre personnes de ne pas payer d'impôt sur la première tranche de 26 000 \$ de leur revenu;
- la cotisation des employés à l'Assurance-emploi diminuera;
- la cotisation maximale versée à un REÉR sera portée à 30 % du revenu;
- le taux d'imposition des petites entreprises diminuera à 10 %, celui des entreprises de haute technologie sera réduit à 21 %.

C'est à partir d'un programme conçu pour tous les Canadiens que le plan d'action de l'Alliance canadienne a été lancé. Plus qu'un gouvernement, Stockwell Day propose un leadership véritable qui répondra aux besoins des Québécois et des Canadiens et contribuera à préserver et améliorer leur niveau de vie.



**ALLIANCE CANADIENNE**

Pour en savoir plus sur le programme «Il faut que ça bouge!» de l'Alliance canadienne, visitez le site [www.alliancecanadienne.ca](http://www.alliancecanadienne.ca) ou composez le 1 866 523-7233.

**Un rallye à vivre**  
4<sup>e</sup> édition

**Marielle GRATTON**  
**Léo GUILBERT**

Collection dirigée par  
**Denise SOULIÈRES**

**Un rallye à vivre**  
Cahier de l'été

Sciences humaines au primaire.

Cahier 104 pages - 11,50 \$

LIDEC inc.  
(514) 843-5991

En vente dans toutes les librairies

**2 jour seulement**  
**afin d'éviter la faillite**

Un importateur de tapis exclusifs en difficulté a chargé Lloyd's Auction House, de Toronto, de liquider tout son stock, quel que soit le prix obtenu! Des tapis de première qualité, noués à la main, dans un choix de teintes et de dimensions.

**TOUS À PRIX DE LIQUIDATION!**

**DERNIÈRE CHANCE**  
de vous offrir du luxe à prix abordable

**Vente pour insolvabilité**

**SAMEDI 14**  
octobre  
11h à 19h

**DIMANCHE 15**  
octobre  
10h à 18h

Vaste sélection de tapis de soie

**85% DE RABAIS**

Exemples de tapis persan

NOM	GRANDEUR	VALEUR	PRIX
Kashan	14'x10'	12 500 \$	999 \$
Hertz	10'x13'	11 500 \$	1 450 \$
Gashghale	7'x10'	9 200 \$	699 \$
Nain arabe	7'x10'	12 000 \$	989 \$
Zanjan	5'x7'	2 900 \$	199 \$
Gashghale	2,5'x7'	1 800 \$	199 \$
Tapis pure soie	9'x12'	22 500 \$	4 500 \$

Et plusieurs autres  
(La grandeur des tapis est comprise 2'x3' et 12'x16')

90, Avenue Roosevelt, Montréal  
**Ville Mont-Royal**

LE MARCHE BOURSIER

Les titres, transigés hier, sont présentés en ordre alphabétique et leur valeur est exprimée en dollars canadiens. Les lettres A à Z différencient les catégories d'actions ordinaires sans droit de vote ou à action ordinaire sans droit de vote ou à droit de vote subalterne; P ou A = actions privilégiées des droits spéciaux; pr = actions privilégiées; f = actions privilégiées dont le dernier dividende n'a pas encore été versé; u = unité de capital-achat; v = dividende variable; wt = w de bon de souscription (warrant); z = lot brisé.

Table of stock market data with columns: Titrer, Volume, Haut, Bas, Dern. Prix, etc. Includes sections for A, B, C, D, E, F, G, H, I, J, K, L, M, N, O, P, Q, R, S, T, U, V, W, X, Y, Z.

TORONTO LES COTES NEW YORK

Table showing stock market indices and prices for Toronto and New York, including TSE 300, Dow Jones, and various currency rates.

LES DEVISES

Table of foreign exchange rates for various countries and currencies, such as the Euro, British Pound, and Japanese Yen.

COUP D'ŒIL



La Bourse de Toronto

Table of stock market data for the Toronto Stock Exchange, listing various companies and their stock prices.

Les plus actifs du Canadian Venture

Table of stock market data for the Canadian Venture Exchange, listing active companies and their stock prices.

MONTRÉAL

Table of stock market data for the Montreal Stock Exchange, listing various companies and their stock prices.

Main table of stock market data for the Toronto Stock Exchange, listing various companies and their stock prices.

## LE DEVOIR

## ÉCONOMIE

## Le cours du baril de pétrole s'envole

AGENCE FRANCE-PRESSE

New York — Le cours du baril de pétrole s'est envolé hier à New York avec une hausse de 2,81 \$US à 36,06 \$US, avec l'escalade des violences au Proche-Orient et une explosion à bord d'un navire militaire américain dans le port d'Aden (Yémen). Au plus haut de la séance, l'échéance de novembre pour le baril de pétrole de référence («light sweet crude»), a grimpé à 37 \$US.

Cette nouvelle flambée des cours du brut a été alimentée par les inquiétudes des opérateurs sur une éventuelle perturbation des approvisionnements, face à une situation déjà très tendue en matière de demande dans les pays consommateurs. Le marché craint que les producteurs arabes de pétrole «ne se rangent du côté des Palestiniens» et utilisent le pétrole «à des fins politiques», a déclaré Robert Hormats, vice-président chez Goldman Sachs International à New York.

Le pétrole new-yorkais est à son plus haut niveau depuis le 20 septembre, quand il s'établissait au-dessus des 37 \$US avant la décision des États-Unis de puiser dans leurs réserves stratégiques de pétrole. Il était alors à son plus haut depuis 10 ans, lorsque le Koweït avait été envahi par l'Irak.

## Inquiétude sur la Bourse américaine

Le conflit au Proche-Orient et les résultats décevants des grandes sociétés alimentent le pessimisme des investisseurs

AGENCE FRANCE-PRESSE

New York — Les violences israélo-palestiniennes et les inquiétudes des boursiers sur la capacité des entreprises à maintenir leurs bénéfices ont déclenché une vague de ventes sur la Bourse américaine qui a chuté lourdement hier.

Le Dow Jones, l'indice symbolique de Wall Street, a enregistré sa cinquième plus forte perte en points de son histoire, en plongeant de 3,6 % à 10 034,58 points sur une combinaison de facteurs internes et internationaux. L'indice de la bourse du Nasdaq, qui regroupe notamment les valeurs de la haute technologie, n'a pas été épargné par ce coup de grisou qui l'a fait reculer de 3 %.

À Toronto, l'indice TSE a pu résister en limitant son plongeon à 1,3 %, ou à 118,08 points.

Tout s'est ligué pour déprimer les boursiers. Ces derniers n'attendaient déjà rien de bon de l'annonce hier avant l'ouverture du marché par Home Depot, chaîne de distribution spécialisée dans

le bricolage, que ses résultats financiers pour le troisième trimestre seront inférieurs aux attentes du marché. C'est le dernier avertissement en date d'une série de mises en garde des sociétés, dont les performances sont réduites par le ralentissement de la croissance, la chute de l'euro et la récente envolée des coûts de l'énergie.

La nouvelle envolée des cours du pétrole a alourdi la note. Le cours du baril de brut a bondi jusqu'à 11 % hier matin sur le marché de New York avec les frappes israéliennes sur des installations de l'Autorité palestinienne, et l'attentat présumé contre un navire militaire américain dans le port d'Aden au Yémen.

Les valeurs des compagnies pétrolières et pharmaceutiques mises à part, aucun secteur boursier n'a été épargné. Les valeurs industrielles ont souffert de la perspective d'une nouvelle hausse du coût des matières premières. Les valeurs aériennes ont piqué du nez avec la possible hausse du prix du carburant.

Les mauvais résultats financiers de Home Depot,

qui a fini sur une perte de 28 %, ont déprimé les autres secteurs. Les valeurs financières se sont retrouvées sous pression avec le retour des rumeurs sur leur vulnérabilité à cause de placements très spéculatifs.

## Gains effacés

Au bout du compte le Dow Jones est revenu à son niveau de la mi-mars, effaçant tous les gains enregistrés dans l'intervalle et ayant perdu presque 13 % depuis le début de l'année. Pour le Nasdaq, la reculade est encore plus prononcée, puisque l'indice chéri des amateurs de la «nouvelle économie» a maintenant effacé presque un an de gains en se retrouvant à son niveau de début novembre 1999.

Le marché traverse une phase de pessimisme engagée dès le mois de septembre, quand plusieurs fleurons de la Bourse, comme le fabricant de micro-processeurs Intel, le groupe de chimie DuPont, le leader de la restauration rapide McDonald's, ont averti que leurs résultats à venir pourraient décevoir les investisseurs.

Les nerfs des boursiers risquent d'être soumis à rude épreuve dans les jours à venir quand la vague des résultats de sociétés va déferler sur le marché.

## Le Bureau de la concurrence sévit contre Air Canada

GÉRARD BÉRUBÉ  
LE DEVOIR

Le Bureau de la concurrence a eu recours, pour la première fois hier, aux pouvoirs exceptionnels que lui confère la Loi sur la concurrence telle que modifiée en juillet dernier pour répondre à l'émergence d'un transport dominant au pays. Une ordonnance d'interdiction provisoire a été émise contre Air Canada, suggérant que les prix fixés par Air Canada en réaction à l'arrivée du transporteur à escompte Canjet pourraient être anticoncurrentiels.

Cinq trajets dans l'est canadien sont particulièrement visés par cette ordonnance: Halifax-Ottawa, Halifax-St. John's, Halifax-Montréal, Toronto-Windsor et Ottawa-Windsor. Le Bureau de la concurrence n'a pas retenu la plainte de Canjet relative aux routes Halifax-Toronto et Toronto-Winnipeg.

Canjet s'est plaint qu'en réaction à son arrivée sur le marché, le 5 septembre dernier, Air Canada avait réduit ses tarifs pour cibler le nouveau transporteur de Halifax sur certains trajets précis. En émettant son ordonnance provisoire, qui couvre une période de 20 jours — qui peut être renouvelée deux fois, chaque fois pour une période de 30 jours — le Bureau veut se donner plus de temps pour décider s'il entamera un recours auprès du Tribunal de la concurrence en application des dispositions sur l'abus de position dominante de la Loi sur la concurrence.

Les tarifs spéciaux appliqués alors par Air Canada sur les routes ciblées pourraient s'apparenter à une politique de prix d'éviction, fixés sous les «coûts inévitables» (sous le niveau de couverture des frais fixes). Une pratique visant à empêcher la concurrence d'entrer sur le marché. «J'émetts l'ordonnance provisoire parce que Canjet risque d'être éliminé en tant que concurrent sur certaines liaisons précises, et de subir d'autres dommages auxquels le Tribunal de la concurrence ne pourra adéquatement remédier, a déclaré le commissaire de la concurrence, Konrad von Finckenstein. Notre enquête se poursuit. L'ordonnance nous donne le temps de déterminer s'il y a suffisamment de preuves pour demander au Tribunal de la concurrence une ordonnance interdisant ces tarifs.» Cette ordonnance provisoire ne s'applique pas sur les billets déjà vendus.

En réaction, Air Canada a déclaré qu'elle va contester vigoureusement cette décision tant devant le Tribunal de la concurrence que devant la Cour supérieure du Québec. Après de cette dernière instance, le transporteur va contester la constitutionnalité de cette juridiction qui autorise le commissaire à prendre une telle action de sa propre initiative, sans soumettre le litige à une instance impartiale et indépendante et sans donner à Air Canada l'occasion d'être entendu avant l'émission d'une telle ordonnance. Le temps de ces procédures, Air Canada va se soumettre à l'ordonnance.

## EN BREF

## Mégaprojet au lac Baskatong

(Le Devoir) — Le Groupe des hôtels Concorde, partenaire de Resort One, a annoncé hier le lancement des deux premières phases du Windigo, un projet hôtelier de 200 millions réparti sur 10 ans, sur les rives du Réservoir Baskatong dans les Hautes Laurentides. Les actionnaires du projet sont deux Québécois et un Belge. La phase I comprend l'aménagement d'un hôtel-résidence. La deuxième porte sur la construction d'un complexe résidentiel de 100 villas. Le projet prévoit, sur 10 ans, la création d'emplois équivalant à 2000 personnes par année.

## Dépôt d'actions d'Algroup

(Le Devoir) — Alcan a annoncé qu'en réponse à son offre publique d'échange, selon un comptage préliminaire, 99,5 % des actions nominatives en circulation d'Algroup, ont été déposées pendant la période d'acceptation supplémentaire de l'offre, qui s'est terminée hier. L'échange de 17,1 actions d'Alcan pour chaque action d'Algroup se fera le 17 octobre.

## Imax dégringole en Bourse

(PC) — Imax a perdu les deux tiers de sa valeur en bourse au cours de la seule journée d'hier. Le société torontoise spécialisée dans le cinéma sur écran géant a vu la valeur de ses actions fondre de 70 %. La chute a été de 15,25 \$, pour clôturer à 6,55 \$. Dans un communiqué publié après la fermeture des marchés mercredi, la direction d'Imax annonçait que ses résultats du troisième trimestre ne seraient pas à la hauteur des attentes. Elle disait prévoir une «légère perte» au troisième trimestre, alors que pour l'ensemble de l'exercice, les profits devraient s'établir entre 0,60 \$ et 0,70 \$ l'action.

## Simpliste, excessif, régressif, incomplet

## Le programme fiscal de Stockwell Day est pris à partie par un groupe d'économistes

FRANÇOIS NORMAND  
LE DEVOIR

Simpliste, excessif, régressif, incomplet, voilà l'accueil qu'a reçu le projet d'imposition simplifié (trois taux) proposé par Stockwell Day, hier à Montréal, lors d'un déjeuner-causerie au cours duquel le chef de l'Alliance canadienne a dû défendre ses idées conservatrices face à un panel d'économistes.

Quatre personnes participaient à ce déjeuner-débat organisé par le Conseil du patronat du Québec (CPQ), le journal *Les Affaires* et la firme Secor: Alain Dubuc, éditorialiste à *La Presse*, Pierre Fortin, économiste à l'UQAM, Yvan Loubier, critique en matière de fiscalité pour le Bloc québécois, et Pierre Beaulne, économiste à la CSQ.

Pour l'essentiel, l'Alliance propose une forte réduction de la progressivité de l'impôt personnel au Canada, favorisant les riches. Son programme fiscal prévoit trois taux: 0 %, 17 % et 25 % (ce niveau est atteint à partir de 100 000 \$ et plus). Quant à eux, les libéraux maintiennent la structure actuelle à quatre taux: 0 %, 17 %, 23 % et 29 % (60 000 \$ et plus), tout en atténuant un peu sa progressivité.

Qualifiant le projet de M. Day de «solution simpliste», M. Loubier a expliqué que la réforme de la fiscalité était «très sérieuse», et qu'elle ne pouvait se limiter à une réduction massive des impôts, d'autant plus si cette dernière est faite de manière régressive.

Selon lui, le programme fiscal de l'Alliance «introduit encore plus d'inégalités et d'injustices». En outre, M. Loubier a dit s'inquiéter de l'impact que pourraient avoir sur les finances publiques une réduction massive des impôts et des dépenses gouvernementales. Le danger? Replonger le pays dans une crise des finances publiques.

Pour sa part, M. Beaulne a expliqué que le régime fiscal ne jouait plus son rôle de «contrepois au marché» lorsqu'il permettait l'accroissement des inégalités, comme le ferait, selon lui, le programme fiscal de l'Alliance. De plus, il a déploré que le programme de M. Day ne «donne rien» à la classe moyenne en raison des compressions dans les transferts fédéraux.

De son côté, M. Fortin a mentionné que, «bien intentionné», le programme fiscal de l'Alliance était «ex-



SHIAUN BEST REUTERS

Mercredi, le chef de l'Alliance canadienne a pris l'autobus en compagnie de ses candidats.

cessif et régressif». Il s'y oppose pour deux raisons. Premièrement, parce que la réduction massive d'impôt personnel s'obtiendrait d'une part, au prix d'une «austérité budgétaire excessive» par-dessus celle qui a été imposée depuis 1995, et d'autre part, au prix d'un «retard inquiétant à réduire la dette extrêmement lourde» qui a été accumulée par le gouvernement.

Deuxièmement, parce que, bien qu'encourageant la réussite et l'effort individuel, la réduction de l'impôt personnel préconisée par l'Alliance serait «extrêmement régressive», tandis que les gains envisageables sur le plan de l'efficacité économique et du niveau de vie «sont plutôt spéculatifs».

Enfin, bien qu'il ait salué la volonté de M. Day de réduire la «pénalisation de l'effort», M. Dubuc a néanmoins déploré le fait que la classe moyenne soit moins favorisée que les riches dans le programme fiscal de l'Alliance.

«Les riches sont peut-être fâchés de payer trop d'impôt, mais ils n'en souffrent pas. La classe moyenne en souffre dans la vie de tous les jours», a-t-il dit, tout en précisant que ce programme «n'est pas complet».

Après cette attaque en règle contre son programme fiscal, M. Day a rétorqué que les mesures proposées par l'Alliance ne favoriseraient peut-être pas beaucoup la classe moyenne, mais qu'elles allaient aider les pauvres qui paient des impôts, sans parler de la fiscalité généreuse pour les familles.

Quant à savoir comment l'Alliance allait financer les réductions des impôts, M. Day a indiqué que si son parti prenait le pouvoir, il réduirait les «dépenses inutiles», notamment au Développement des ressources humaines du Canada (DRHC), à Patrimoine Canada (y compris la SRC), à l'ACDI et au ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien.

## Commerce électronique

## Tariffic.com offre de révéler le vrai coût des ventes

HÉLÈNE BARIL  
LE DEVOIR

Avec Internet, le commerce international est à la portée d'un plus grand nombre d'entreprises; mais il n'est pas devenu plus simple pour autant de vendre des produits aux quatre coins du monde. «C'est un cauchemar, à cause des tarifs douaniers et des taxes qui s'ajoutent au coût de transport», résume Guy Lefebvre, le président et fondateur de Tariffic.com.

L'entreprise a mis au point une solution informatique qui permet à l'exportateur de dire à son client combien coûtera le produit une fois livré chez lui. Tariffic est en fait une banque de données contenant les tarifs douaniers, les taxes et les frais applicables aux importations dans 192 pays. Ces données sont recueillies auprès des autorités douanières de chaque pays. Tariffic.com s'est doté d'un comité consultatif formé de spécialistes du commerce international pour se tenir au courant des changements dans la réglementation.

La banque de données Tariffic est accessible par abonnement mensuel, auquel s'ajoutent des frais d'utilisation. Tariffic.com vise dans un premier temps la clientèle des grandes entreprises exportatrices, qu'elles soient en ligne ou non. L'entreprise travaille aussi à la conception d'un outil mieux adapté aux petites entreprises. L'idée de départ, c'est d'éviter les mauvaises surprises quand on fait du commerce international, dit Guy Lefebvre. Il cite l'exemple d'Amazon.com, qui doit traiter un volume élevé de retours

de marchandises parce que les destinataires refusent de payer un prix beaucoup plus élevé que celui affiché sur le site. D'autres détaillants, comme Gap, limitent volontairement leurs ventes à l'Amérique du Nord, pour ne pas avoir à composer avec le fouillis de la réglementation commerciale internationale. «Seulement au Japon, il y a 17 000 règlements différents», illustre le président de Tariffic.com.

À l'origine, en 1995, Tariffic était une banque d'informations contenues sur un cd-rom, raconte son concepteur, un avocat qui a exercé plusieurs métiers, dont celui de conseiller de Jean Chrétien. L'idée a évolué pour devenir un service en ligne et en temps réel, mis à jour à chaque changement.

Tariffic.com a vu le jour en 1999, grâce à un investissement privé de la famille Chagnon de Vidéotron et de leur holding privé Sojceci. Depuis un an, l'effectif est passé de 7 à 100 employés. Actuellement, avant même d'avoir encaissé ses premiers revenus, Tariffic.com prépare une deuxième ronde de financement de l'ordre de 20 millions \$US avec des firmes américaines de capital de risque. Le président de Tariffic.com a réussi à attirer au conseil d'administration un des fondateurs de Netscape, Bill Foss. Comment? «Je suis allé le voir en Californie et je lui ai demandé. Il a accepté.» Tout simplement. Dans le communiqué émis hier pour annoncer le lancement de Tariffic, Bill Foss dit s'être joint à la compagnie parce que «leur solution est conçue pour ouvrir le monde aux entreprises à la conquête de nouveaux marchés».

## Hydro-Québec vise une percée majeure au Chili

GÉRARD BÉRUBÉ  
LE DEVOIR

Dans son offensive en Amérique latine, Hydro-Québec a réussi un grand coup hier en remportant le processus d'appel de propositions qui lui permet d'aspirer à devenir propriétaire d'un réseau de transport d'électricité rejoignant 93 % de la clientèle chilienne. La transaction, si elle est complétée, se fera au prix de 1,08 milliard \$US.

Hydro-Québec s'engage dans un processus de vérification diligente de quelques semaines, avec pour objectif de conclure le tout le 23 octobre. Hydro prévoit verser 350 millions \$US dans l'aventure, soit une base en capital-actions de 35 %, les 65 % restants étant financés par un endettement que supportera l'entreprise acquise. «Par cette structure, nous visons l'obtention d'une cote de crédit de haute qualité», a précisé Daniel Leclerc, vice-président exécutif aux finances.

L'entreprise ciblée, Transenerg, est la propriété d'une compagnie espagnole. Elle retient 70 % du réseau de transport d'électricité au Chili, rejoignant 93 % de la population chilienne. Elle emploie 240 personnes et dégagera cette année des revenus de 146 millions \$US. Dans cette course aux appels d'offres, Hydro était en concurrence avec quatre joueurs provenant de l'Angleterre, de l'Espagne, des États-Unis et de la Colombie. «C'est un pas majeur en matière de déploiement pour Hydro», a résumé Jacques Régis, président de TransEnergie.

Au cours d'une entrevue, le p.-d.g. d'Hydro, André Caillé, a qualifié cette transaction d'excellente, qui permettra «de bonifier le rendement à notre actionnaire». L'objectif retenu, soit l'obtention d'un rendement de 15 % sur les activités internationales d'Hydro, devrait être atteint ici, voire dépassé. «Avec la croissance projetée, ce sera plus», a renchéri M. Caillé.

En Amérique latine, du moins dans le cône sud, Hydro a ciblé son potentiel de développement dans le secteur du transport. M. Caillé a rappelé que TransEnergie, filiale de transport de la société d'État, exploitait déjà une ligne de transport de 600 kilomètres qui relie les réseaux nord et sud du Pérou. «Maintenant, c'est le Chili, et après...» M. Caillé vise l'Argentine. Il vise aussi une interconnexion de tous ces réseaux. «Je ne sais pas combien d'années cela prendra mais je sais qu'un jour, tous ces réseaux seront intégrés dans le triangle Santiago-Buenos Aires-São Paulo. Lorsque ce jour viendra, nous serons là. Nous aurons eu le temps de nous faire connaître.»

Le Fonds de solidarité FTQ, qui, au début de 1998, s'engageait pour 500 millions de dollars en cinq ans dans le développement international d'Hydro, n'est pas du projet chilien. Ce fut le cas, notamment, au Pérou et au Panama. «Nous n'avons pas discuté de cela avec le Fonds de solidarité. Mais si le Fonds ou d'autres partenaires veulent éventuellement nous rejoindre, et si cela avait pour effet de bonifier la transaction, je ne vois pas d'inconvénient», a souligné M. Caillé.

## La société veut acheter un important réseau de transport d'électricité

## É D I T O R I A L

## Une condition essentielle

La proposition de création d'une grande ville divisée en 27 arrondissements, soumise par le mandataire du gouvernement, Louis Bernard, n'a pas fini de faire parler. Pour cause, puisque bien des intérêts sont en jeu. Un à un, il faudra aborder les problèmes soulevés par le projet au cours des prochaines semaines, mais profitons aujourd'hui de la réaction des maires de la banlieue pour attirer l'attention sur un aspect essentiel: qui dirigera cette ville?

**I**l fallait s'y attendre, personne n'est satisfait du projet de restructuration municipale concocté par le mandataire Louis Bernard. Le maire Bourque, d'abord, aurait souhaité que tous les pouvoirs de gestion aillent au conseil de la nouvelle ville. En théorie, il a raison: tout devient plus simple à partir du moment où un seul gouvernement décide seul. Lui qui ne s'est jamais trop préoccupé de mécanismes de consultation peut difficilement voir d'un bon œil la coexistence d'un conseil centralisé qui partage le travail avec 27 conseils d'arrondissement. Mais comme l'a bien compris Louis Bernard, le concept pur d'une «île une ville» se bute à la réalité montréalaise d'un territoire très étendu sur lequel plusieurs municipalités et quartiers constituent autant de microcosmes culturels qui demandent qu'on les respecte. On pense évidemment aux villes de l'ouest de l'île, qui ont depuis longtemps l'anglais comme langue première, mais aussi à des villes comme Outremont, qui tient, à bon droit, à conserver des outils et l'argent nécessaires pour soutenir une vie communautaire digne de ce nom. Même à Montréal, malgré la complexité et l'ambiguïté de la proposition Bernard, ambiguïté qu'il appartiendra au gouvernement de lever avant de présenter son projet de loi, on peut se réjouir de ce que les neuf arrondissements suggérés par M. Bernard deviennent de réels conseils de quartier, avec des budgets et des employés au service des citoyens, et non pas des objets décoratifs comme par le passé.

On pourra craindre l'addition d'un palier de décision, mais on oublie qu'il n'y a pas que des inconvénients à ce que le maire d'une grande ville ne soit pas celui qui ait à décider s'il convient ou non d'agrandir un supermarché!

Cela dit, il est une condition *sine qua non* à la cohabitation d'une structure locale responsable des services de proximité et d'un conseil municipal centralisé. Cette condition, c'est qu'il n'y ait aucune ambiguïté quant aux pouvoirs de l'un et de l'autre, l'instance décisionnelle la plus importante étant toujours le conseil de la grande ville. Ce qui n'est pas dit avec suffisamment de force et de clarté dans le projet Bernard. Si l'on veut créer une seule grande ville sur l'île, il faut qu'on lui donne tous les pouvoirs nécessaires pour agir comme seul gouvernement responsable des destinées de l'île dans les champs de compétence municipale. Dans la même veine, ce sont les pouvoirs des arrondissements qui doivent être circonscrits et soumis à l'arbitrage du conseil de la ville.

Il n'est donc pas question de donner raison au représentant des maires de la banlieue, Georges Bossé, qui demande que l'arrondissement soit le lieu principal des décisions budgétaires sous prétexte que c'est lui qui distribue les services de proximité. Au contraire, c'est au conseil de la future Ville de Montréal de décider du niveau général des services offerts sur le territoire et du taux de taxe de base pour l'ensemble de l'île. Sinon, nous voilà revenus au statu quo alors que ce sont les municipalités de l'île qui fixent les priorités et le budget de la CUM.

Une grande ville pour l'île dans le respect des particularités culturelles locales, tel est le projet qui doit maintenant faire l'objet d'une étude détaillée de la part du gouvernement. Mais attention: l'exercice ne doit surtout pas servir à perpétuer le statu quo, ce dont rêvent les syndicats d'employés municipaux et les maires de la banlieue.

*jrnsansfacon@ledevoir.ca*

## Un mauvais scénario

**L**a ministre du Patrimoine, Sheila Copps, a annoncé la semaine dernière une nouvelle politique du long métrage pour le Canada. Cette annonce constitue un précédent dans la mesure où, jusqu'à ce jour, ce sont les provinces qui se dotaient d'objectifs en matière de cinématographie. Dans ce contexte, la froideur avec laquelle la ministre de la Culture, Agnès Maltais, a accueilli la nouvelle politique est amplement justifiée. Non seulement Mme Copps s'amène avec ses gros sabots dans un domaine provincial, elle omet même de consulter ses vis-à-vis provinciaux. Résultat: les objectifs élaborés dans cette nouvelle politique du long métrage ne prennent en compte que la réalité canadienne-anglaise, à des années-lumière de la culture cinématographique québécoise.

Ainsi Ottawa veut-il «conquérir» en cinq ans 5 % des recettes-guichet au Canada, comparativement à 1 % aujourd'hui. La ministre sait-elle qu'au Québec, le public fréquente déjà son cinéma dans une proportion de 6,5 %? Sait-elle qu'il existe déjà, grâce aux émissions de télévision locales très suivies, un *star-system* qui se prolonge au grand écran? Il appert que non.

Pour compléter le portrait, rappelons que la ministre Agnès Maltais est présentement à revoir la politique québécoise du cinéma, dont une mise à jour s'impose. Québec se donne jusqu'en juin pour revoir tous les aspects de sa politique. Présentement, il injecte quelque 15 millions de dollars par année dans le cinéma.

À Ottawa, Téléfilm distribue 50 millions de dollars, auxquels viendront sous peu s'ajouter 50 autres millions. Peut-être cette valse de dollars explique-t-elle l'accueil positif que les producteurs et les auteurs ont réservé à la plus récente trouvaille d'Ottawa. Pourtant, tous feraient bien d'y regarder à deux fois avant de saluer une politique faisant du rendement commercial le principal critère d'aide. Quant au gouvernement du Québec, il doit continuer de dénoncer une attitude qui nie la diversité culturelle que le Canada est si prompt à défendre dans les forums internationaux.

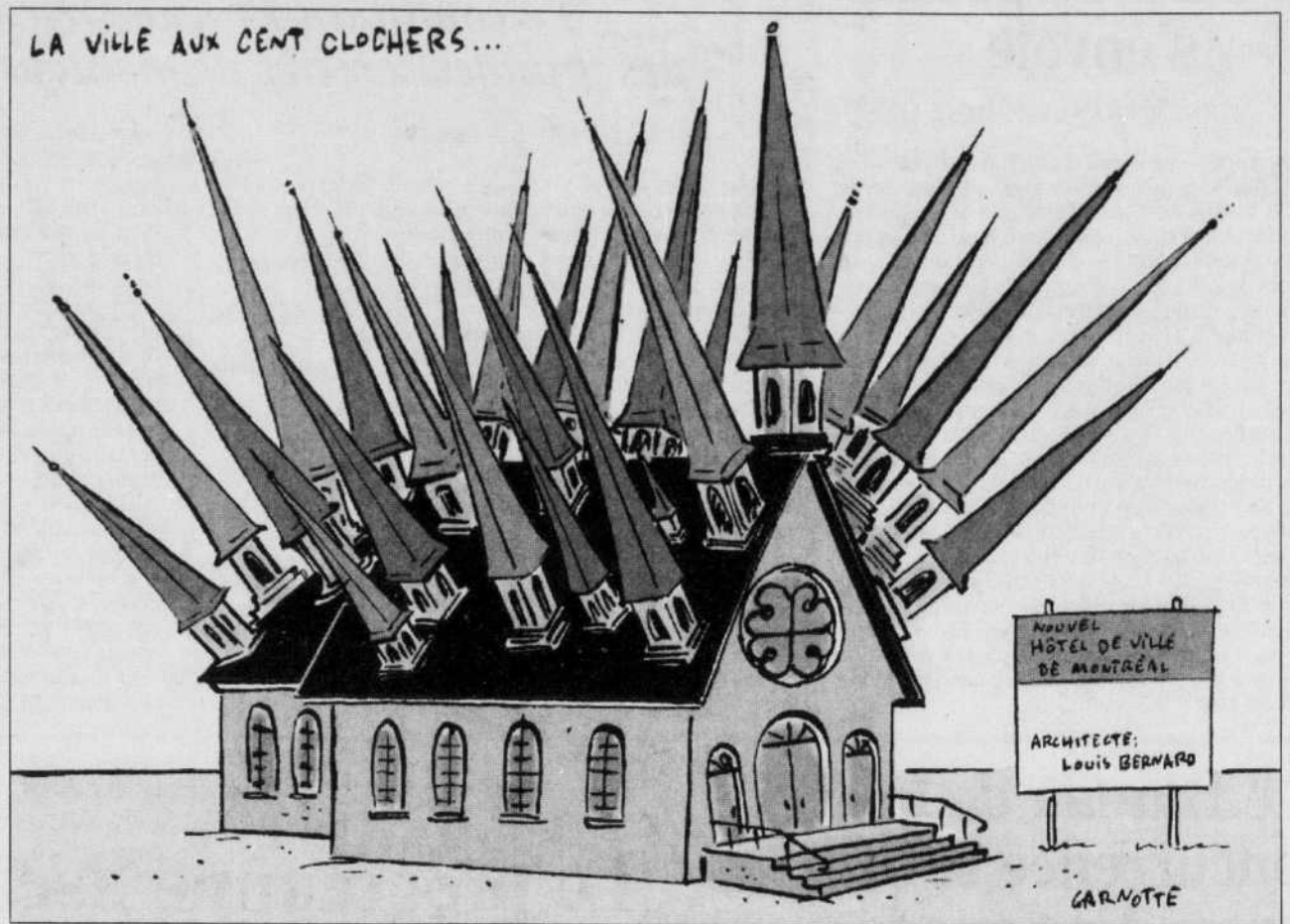


Paule des Rivières

## LE DEVOIR

FONDÉ PAR HENRI BOURASSA  
LE 10 JANVIER 1910  
FAIS CE QUE DOIS

Directeur BERNARD DESCÔTEAUX  
Rédacteur en chef JEAN-ROBERT SANSFAÇON  
Vice-présidente finances et administration CATHERINE LABERGE  
Directeur de l'information CLAUDE BEAUREGARD  
Rédacteur en chef adjoint MICHEL VENNE  
Directeurs adjoints de l'information PIERRE BEAULIEU,  
MARIE-ANDRÉE LAMONTAGNE, LOUIS LAPIERRE  
Directeur artistique CHRISTIAN TIFFET  
Directeur, ventes publicitaires NICOLE CALESTAGNE



## L E T T R E S

## La faille Trudeau

Jean Chrétien propose de rebaptiser le mont Logan du nom de Pierre Elliott Trudeau. S'il tient à déposséder Sir Williams Logan d'un de ses toponymes honorifiques, M. Chrétien devrait plutôt rebaptiser la faille Logan. Cette faille est non seulement située au Québec, elle est beaucoup plus imposante que le mont Logan.

Il y a quelques centaines de millions d'années, les Appalaches ont embouti le bouclier Laurentien et formé cette faille de plusieurs centaines de kilomètres qui sépare les deux plus grandes provinces tectoniques du Canada. Grâce à la Constitution imposée par M. Trudeau, les Québécois et le ROC sont à jamais séparés en deux provinces linguistiques irréconciliables.

Sur le plan symbolique, l'analogie me semble parfaite. Immense et linéaire, la faille Trudeau rappellerait aux Québécois et aux Canadiens l'homme de passion et de raison qui a bâti sa renommée en fossilisant nos déchirements historiques.

Jean-Pierre Savard  
Outremont, 10 octobre 2000

## Être de son temps

Comme il fut pertinent, utile et nécessaire, dans les années 60-70, de promouvoir et de placer à l'avant-plan des préoccupations de notre société les droits de la personne, nos préoccupations relatives aux droits des individus doivent être dépassées afin d'être de son temps pour le XXI<sup>e</sup> siècle qui vient.

Les devoirs des individus, contrepartie négligée, aux droits très pertinemment mis à l'avant-plan dans nos chartes, et surtout les droits et devoirs des collectivités, devront être

les principaux éléments à faire valoir par nos politiciens du XXI<sup>e</sup> siècle. Pour celles et ceux qui souhaitent être de leur temps.

Après avoir insisté sur les droits des individus, il faut rétablir l'équilibre entre droits et devoirs des individus d'une part et faire valoir les droits et devoirs des collectivités, d'autre part.

Pour ce faire, il faut être à l'écoute des mouvements de citoyens. Ceux-ci se retrouvent davantage dans les rues qu'à Harvard, à la Sorbonne, à la London School of Economics ou autres tour d'ivoire.

La reconnaissance et le respect des différents points de vue générés par l'intériorisation de valeurs très différentes qui s'expriment de plus en plus dans nos villes et campagnes devront être considérés non pas seulement chez les individus mais aussi et prioritairement par les collectivités qui les incarnent. Condition *sine qua non* pour faire de la politique, de son temps au XXI<sup>e</sup> siècle.

Renaud Blais  
Citoyen appartenant à de nombreuses collectivités  
6 octobre 2000

## Trêve chez les motards

C'est bras dessus bras dessous et le sourire fendu jusqu'aux oreilles que les chefs des bandes de motards criminels ont fêté la trêve dans un chic restaurant du centre-ville.

Nous aussi, mes chers concitoyens, pouvons lever notre coupe de champagne et célébrer la paix revenue dans les milieux interlopes. Car c'est dorénavant main dans la main (sans se tirer dessus avec des lance-roquettes) que ces frères réconciliés vont s'adonner au commerce de la drogue, blanchir leur argent sale par de monumentales fraudes, exercer

leur emprise sur les réseaux de prostitution et pourquoi pas, de temps en temps, terroriser quelques citoyens innocents.

Quel besoin est-il alors de renforcer la législation en question, si cette bande de joyeux lurons endiablés sait si bien trouver d'elle-même de si beaux terrains d'entente?

Carl Charbonneau  
Saint-Bruno, octobre 2000

## Deux hommes, deux destins

Deux hommes, deux destins. Pierre Trudeau et François Mitterrand, tous deux socialistes, vénérant la rose; tous deux accrochés au pouvoir durant 14 ou 15 ans, doctrinaires, tenaces, controversés, mais cependant respectés.

Tous deux morts vers 80 ans, d'un cancer de la prostate. Etrange parallèle...

Elio Lumbroso  
6 octobre 2000

## Ma victoire olympique

Je n'ai pas pu participer au cirque médiatique entourant le cirque olympique.

Je me suis plutôt colleté avec une citation rapportée dans *Le Devoir* par Jean Dion, au creux de l'éte. Pour se faire spectateur des jeux, «il faut être assez intelligent pour comprendre ce qui se passe et assez idiot pour penser que c'est important». Tu l'as écrit, Jean... ou à peu près.

Eh ben, j'en suis sorti victorieux... jusqu'à ce que la mort de Pierre Elliott Trudeau vienne me défier de nouveau.

Rodrigue Larose  
Saint-Denis-de-Brompton, 3 octobre 2000

## LIBRE OPINION

## La pauvreté, le plus grave problème de droits et libertés dans le Québec contemporain

Déclaration de la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse

**A** l'occasion de la Marche mondiale des femmes, la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse estime qu'il est de son devoir — dans le cadre de son mandat — de réitérer sa profonde préoccupation à l'égard de l'ampleur et de l'acuité de la pauvreté dans le Québec contemporain.

La Commission estime, en effet, que la pauvreté constitue un obstacle majeur à l'exercice des droits et libertés de la personne, y compris des droits fondamentaux.

Elle considère, en outre, que les exclusions qu'entraîne cette pauvreté sont incompatibles avec l'exercice effectif du droit à l'égalité affirmé dans la Charte des droits et libertés de la personne.

## Des réalités

En dépit des difficultés ou divergences relatives à la quantification de la pauvreté, la Commission constate qu'un certain nombre de réalités caractérisant notre société sont des faits évidents:

■ Une proportion substantielle, importante, de la population québécoise vit dans un état que l'on ne peut nommer que pauvreté.

■ Les femmes, en particulier celles qui assument la responsabilité de familles monoparentales, les jeunes familles, les enfants et les personnes âgées isolées sont particulièrement touchés par cette pauvreté.

Une telle situation, il importe de le rappeler,

se manifeste dans un contexte où...

■ Les périodes de croissance économique des dernières décennies n'ont pas mis fin à la pauvreté.

■ La précarité générale de l'emploi s'est développée considérablement pendant la même période, à la fois sous la forme d'une incertitude quant au maintien de l'ensemble des emplois — dans tous les secteurs d'activité — et sous la forme de la création d'un nombre croissant d'emplois souvent intrinsèquement précaires. En conséquence, la participation au marché du travail n'assure pas nécessairement l'autonomie économique pour un groupe important de travailleurs.

■ Les diverses prestations gouvernementales de soutien ont été fixées à des niveaux qui, souvent, ne permettent pas de répondre aux besoins essentiels des prestataires et de leurs personnes à charge.

■ Les inégalités dans la répartition de la richesse collectivement créée se sont accrues de façon disproportionnée pendant la même période.

Ces derniers faits ne peuvent suffire à expliquer entièrement la problématique de la pauvreté mais leur relation avec celle-ci est cependant évidente, accentuant son caractère inacceptable.

Il ne faut jamais perdre de vue, en effet, que cette pauvreté existe et se développe dans l'une des sociétés qui compte parmi les plus riches du monde, dont le potentiel et les pouvoirs coexistent avec la misère et, semble-t-il, s'en accommodent.

## Les effets de la pauvreté

Les effets de cette pauvreté dans la société contemporaine ont été largement étudiés et documentés. Un rappel bref suffira ici. Ils se font sentir dans la santé des personnes, jusqu'à la réduction de l'espérance de vie. Les enfants sont particulièrement touchés et en subissent des séquelles graves et durables. Dans le domaine de l'éducation, ces effets génèrent retards dans l'apprentissage, marginalisation, décrochage, analphabétisme (un Québécois sur huit serait analphabète fonctionnel). Et l'ensemble se répercute dans les possibilités d'emploi, réduisant d'autant le potentiel d'autonomie des personnes et le développement de leurs capacités de contribuer à la société. Il faut craindre que ces effets soient appelés à s'aggraver compte tenu du développement technologique et de la modification profonde de notre économie. Il est par ailleurs reconnu que les personnes à faible revenu doivent affronter des obstacles majeurs en matière de justice, tant en matière d'information pertinente qu'en matière d'accès à des services professionnels.

En lien avec l'initiative de la Marche mondiale des femmes, il faut également réaliser que la dépendance économique qui affecte un grand nombre de femmes les amène trop souvent à tolérer la violence conjugale dont elles peuvent être victimes.

Pour l'ensemble de la société québécoise, les coûts immédiats et futurs de cette pauvreté sont considérables. Mais au-delà des réalités statistiques et économiques, l'impact de la pauvreté se fait cruellement sentir dans la vie quotidienne.

## IDÉES

UN SYSTÈME À RÉFORMER



Il est indispensable de faire des choix afin que chaque dollar investi dans les technologies de la santé le soit de façon optimale.

## Technologies : jusqu'où voulons-nous aller ?

Il faut introduire des considérations économiques et sociales dans le choix des technologies employées dans le système de santé

JEAN-MARIE LANCE  
VAN HUNG NGUYEN  
RENALDO BATTISTA

Agence d'évaluation des technologies et des modes d'intervention en santé

Les deux textes publiés dans cette page s'inscrivent dans une série d'articles sur la réforme du système de santé du Québec, préparée en marge de la commission Clair avec la collaboration du Conseil de la santé et du bien-être du Québec. La série se poursuit tous les vendredis jusqu'à la mi-novembre.

Les technologies de la santé sont essentielles et indissociables de notre système de soins. Elles contribuent, à des degrés variables, à l'amélioration et au maintien de l'état de santé des populations. Mais elles ont un prix et, en raison de leur usage accru, elles ont contribué en bonne partie à l'augmentation du coût de la santé au Québec et ailleurs. Il faut donc faire des choix de plus en plus difficiles, et dans ce contexte, l'évaluation des technologies de la santé constitue une activité incontournable et doit influencer de plus en plus la prise de décision. Toutefois, face aux défis des nouvelles technologies, elle a ses limites et devra s'insérer dans un cadre plus large qui concerne toute la société.

L'expérience démontre que l'adoption et l'utilisation des nouvelles technologies ont tendance à avoir un impact inflationniste, et cela, par trois facteurs principaux.

■ L'introduction d'une technologie innovatrice, offrant de nouvelles possibilités de traitements, de diagnostics ou de soins qui n'existaient pas auparavant, exige nécessairement de nouvelles ressources.

■ On a tendance à croire qu'une nouvelle technologie introduite dans le système de soins remplacera l'utilisation des anciennes. Mais cela est rarement le cas et, de façon générale, on constate un effet plutôt cumulatif, ayant comme conséquence un accroissement budgétaire.

■ Alors que la nouvelle technologie avait été adoptée sur la base d'une ou de quelques applications seulement, celle-ci peut être employée à d'autres fins. Ces autres utilisations peuvent être plus ou moins appropriées.

### Des effets incertains

À ces facteurs bien connus, il faut maintenant ajouter, d'une part, le rythme effréné auquel les technologies sont introduites dans notre système de soins et, d'autre part, la diversité des champs d'activité qu'elles touchent (champs diagnostique, thérapeutique et préventif). Cette accélération fait en sorte que les effets réels de ces technologies sur la santé sont de plus en plus incertains.

Notre système de soins, comme celui de toutes les autres provinces du pays, dispose de ressources limitées. Il est donc indispensable de faire des choix afin que chaque dollar investi dans les technologies le soit de façon optimale.

Ainsi, il est important de discerner, parmi l'éventail des technologies disponibles, ce qui fonctionne et ce qui ne fonctionne pas. On reconnaît que l'adoption rationnelle de toute nouvelle technologie devrait d'abord tenir compte de son efficacité réelle, de son innocuité et de son rapport coût-efficacité, mais également de son impact économique et de ses conséquences sur les plans éthique et social. Il appartient à l'évaluation de fournir ces renseignements aux décideurs et, à cet égard, elle joue un rôle capital.

Toutefois, l'évaluation se heurte à certaines limites liées aux rigidités structurelles de notre système de soins. Malgré la meilleure information possible, des contraintes organisationnelles, structurelles et budgétaires font obstacle à l'adoption, à des niveaux adéquats, de nouvelles technologies efficaces, ayant un bon rapport coût-efficacité.

Il en est ainsi, par exemple, de l'Abciximab, un médicament qu'on peut administrer lors d'une angioplastie et qui permet de réduire les risques de résténose, d'infarctus du myocarde et, possiblement, le besoin de recourir à une nouvelle angioplastie. Toutefois, ce produit est dispendieux et ajoute un déboursé net variant entre 1500 et 2000 \$ à l'intervention. Le centre hospitalier où un médecin voudrait employer cette technologie se trouve freiné dans son intention d'investir dans cette technologie ou d'autres, pourtant efficaces, parce qu'il ne peut en récupérer matériellement des bénéfices sur les plans budgétaires ou organisationnel (durée de séjour, prestige, recrutement d'effectifs médicaux, etc.).

### Limites dues aux valeurs

L'autre limite importante de l'évaluation vient du fait que nous sommes confrontés à nos propres valeurs devant une technologie ef-

ficace mais fort coûteuse et ayant un impact budgétaire important. Prenons pour exemple les dispositifs d'assistance ventriculaire, ou pompes cardiaques mécaniques, dont l'efficacité a été démontrée comme pont à la transplantation. Cependant, certaines données cliniques suggèrent que ces dispositifs pourraient, dans certains cas, se substituer à la transplantation chez les patients souffrant d'insuffisance cardiaque.

Si on implantait ces dispositifs comme solution permanente chez 1500 nouveaux patients par année, le coût total pourrait atteindre 570 millions de dollars par année après 12 ans. Pour illustrer l'ampleur d'une telle somme, disons simplement qu'elle représente presque le budget annuel total des dix centres hospitaliers de la Montérégie! Il est clair que l'adoption d'un tel programme aurait un impact majeur sur les ressources disponibles pour d'autres interventions.

Ces exemples de technologies très efficaces et très coûteuses deviennent de plus en plus nombreux et nous obligent à élargir le cadre de la prise de décision. Elles soulèvent en effet des enjeux éthiques et sociaux majeurs qui ne pourront être abordés qu'en examinant les valeurs qui président à nos choix dans l'allocation macroéconomique des ressources. Nous savons qu'à ce chapitre interviennent d'autres considérations, comme des facteurs sociopolitiques et économiques, liés par exemple à des stratégies de développement industriel. Si l'utilisation de ces facteurs entraîne des décisions qui ne sont pas toujours rationnelles, on peut au moins souhaiter qu'elles soient prises avec le plus de transparence possible.

### Un processus de décision ouvert

Comment en arriver à se doter d'un processus décisionnel qui s'appuie sur une perspective plus collective? De façon concrète, des décisions de couverture ou de niveaux d'utilisation de technologies pourraient être confiées à un comité composé à la fois d'experts et de non-experts représentant la population. Une telle solution va de pair avec une gestion centrale étroite de la distribution des technologies mais risque de

s'avérer insatisfaisante, voire incohérente, puisque la démarche se fait technologie par technologie et consacre un processus décisionnel très sectorisé.

Par ailleurs, l'expérience de l'Oregon s'avère très intéressante. Cet État américain a mis sur pied un organisme social indépendant (Oregon Health Decisions) dont la mission est de favoriser l'apport des espoirs et des préoccupations des citoyens dans l'élaboration des politiques de santé. Cet organisme a ainsi pu véhiculer l'information sur les valeurs du public pour des projets d'accessibilité, de respect de la dignité des individus dans les établissements, d'allocation des ressources, de développement de guides de pratique ainsi que d'évaluation et de distribution des technologies.

Ces pistes de solution posent des défis très importants dans le cadre général de fonctionnement de notre système de santé et peuvent même impliquer des changements majeurs.

Le champ des évaluations des technologies s'est doté, au cours des dernières années, d'outils qui permettent de faire des choix mieux éclairés. Mais les enjeux économiques et sociaux que posent les nouvelles technologies nous obligent à situer ces évaluations dans un contexte plus large, celui de la société dans son ensemble.

Compte tenu des ressources limitées dont nous disposons, il nous faudra décider, en tant que société, les niveaux de financement que nous sommes prêts à allouer pour l'acquisition et la gestion des technologies. C'est là une question qui doit faire l'objet d'une réflexion sérieuse, non seulement de la part des «initiés» mais également de la population en général.

Notre défi est de trouver un juste équilibre entre les bienfaits à retirer de ces nouvelles technologies et les montants que nous sommes prêts à y consacrer. Mais un défi plus grand nous attend, celui de transformer les structures décisionnelles de façon à ce qu'elles puissent permettre des choix de planification, d'allocation et de gestion des ressources qui soient les plus éclairés et cohérents possibles avec nos valeurs et nos moyens.

## Avant tout, déterminer les services qui valent la peine d'être prodigués

ANNE LEFEBVRE  
LEE SODERSTROM  
Département de sciences économiques de l'université McGill

### L'augmentation n'est pas justifiée

L'augmentation des dépenses publiques de santé à la suite du vieillissement de la population ne justifie pas une augmentation du rôle du financement privé. Le gouvernement devrait disposer de revenus additionnels suffisants pour financer la hausse des dépenses de santé au cours des 30 prochaines années. La croissance économique amène automatiquement une hausse des revenus gouvernementaux. De plus, il est raisonnable de s'attendre à ce que le gouvernement fédéral continue d'augmenter légèrement ses transferts pour la santé chaque année. Donc, le vieillissement ne provoquera pas une crise financière pour le gouvernement, sauf si celui-ci réduit de façon importante les taux d'imposition.

Par ailleurs, une augmentation du financement privé n'est pas une solution désirable au problème présumé de la hausse des dépenses de santé. Il serait préférable de compter sur le financement public. Si nous avions recours au financement privé, nous risquerions de réduire l'équité sociale et l'efficacité économique, en particulier l'efficacité du système de santé. Nous doutons que le financement privé puisse grandement améliorer l'efficacité de l'économie. Si le financement privé augmentait, les impôts pourraient être réduits, mais les ménages et les entreprises paieraient pour les soins de santé une somme semblable à celle de la réduction des impôts obtenue.

Bien qu'il n'y ait pas de menace de crise financière au cours des prochaines années, le Québec y gagnera s'il peut alléger le fardeau de la hausse des dépenses de la suite du vieillissement de la population. De plus, le Québec a amplement le temps de bien développer un plan d'action.

Pour alléger le fardeau de la hausse des dépenses publiques, deux stratégies

sont intéressantes. Premièrement, le Québec devrait promouvoir une croissance économique rapide et soutenue. Si on a un taux élevé de croissance, le fardeau financier de la hausse des dépenses sera plus petit.

Deuxièmement, le gouvernement devrait améliorer le rendement du système de santé de façon à limiter l'augmentation des dépenses. Il ne s'agit pas de couper arbitrairement dans les budgets de santé. Au contraire, comme nous l'expliquons dans notre rapport, il y a plusieurs choses que le Québec peut faire. Il devrait faire plus d'efforts au cours des prochaines années pour évaluer la façon dont on résout les problèmes majeurs de santé des personnes âgées.

Si les tendances historiques décrites ci-dessus se maintiennent, l'augmentation des dépenses au cours des prochaines décennies sera déterminée en grande partie par la croissance du nombre moyen de services par personne âgée, non pas par la croissance du nombre brut de personnes âgées.

### Les services qui valent la peine

Le Québec devrait donc maintenant examiner plus prudemment les services rendus aux personnes âgées. Ce n'est pas une question de rationner les services dans le système public mais bien de déterminer les services qui valent la peine d'être prodigués. Comme le disent les économistes, il faut pourvoir seulement les services qui sont efficaces et pour que la valeur de leurs effets de santé bénéfiques dépasse leurs coûts.

De plus, le Québec devrait aussi poursuivre des politiques encourageant le développement des technologies nouvelles qui produiront des économies importantes. Certaines de ces technologies sont coûteuses. Mais plusieurs de ces innovations produisent des économies (la chirurgie d'un jour, les nouveaux médicaments qui réduisent les hospitalisations, par exemple). Pour encourager le développement de ce type d'innovation, le gouvernement devrait allouer une partie plus importante de son budget de recherche aux projets qui visent le développement de ces innovations.

Le vieillissement n'est pas en cause, c'est le nombre de services rendus qui accroît les dépenses

## SANTÉ



pour une thérapie de choc

### L'ÉQUIPE DU DEVOIR

LA RÉDACTION Journalistes à l'information générale et métropolitaine : Gérald Dallaire (adjoint au directeur de l'information), Sylvain Blanchard, Marie-Andrée Cournoyer (éducation) Yves d'Avignon (sports); Paule des Rivières (éditorialiste); Jean Dion, Louis-Gilles Franceur (environnement); Judith Lachapelle (science); Louise Leduc, Benoit Munger (responsable du site Web); Brian Myles (justice et faits divers); Isabelle Paré (santé); Michel Garneau (cartooniste); Diane Précourt (pages éditoriales, responsable des pages thématiques); Martin Ducloux et Christine Dumazet (rélecteurs); Jacques Grenier et Jacques Nadeau (photographes); à l'information culturelle : Michel Bélair (responsable), Stéphane Baillargeon (théâtre), Paul Cauchon (médias), Caroline Montpetit (livres), Odile Tremblay (cinéma); à l'information économique : Gérard Bérubé (adjoint au directeur de l'information); Hélène Baril, Claude Lévesque, François Normand, Claude Turcotte; à l'information internationale : Jean-Pierre Legault, Guy Taillefer, Serge Truffaut (éditorialiste); à l'information politique : Hélène Buzzetti, Manon Cornélière (correspondantes parlementaires à Ottawa); Mario Cloutier et Robert Dutilleul (correspondants parlementaires à Québec); Kathleen Lévesque; Marie-Hélène Alarie (secrétaire à la rédaction); Louise-Maude Roux Soucy, Marie-Claude Petit (commissaires); La documentation : Gilles Paquet (directeur); Brigitte Arsenault, Manon De Rome, Serge Laplante (Québec); Rachel Rochefort (Ottawa). LA PUBLICITÉ ET LE MARKETING : Jacqueline Avril, Jean de Billy, Manon Bouchard, Gyslain Côté, Marlène Côté, Anouk Hurbatt, Dominique Larivière, Christiane Legault, Jacques A. Nadeau, Claire Paquet, Chantal Rainville, Michelle Ruellan, (publicitaires); Manon Blanchette, Sylvie Laporte, Micheline Turgeon; Martine Bérubé (secrétaire). LA PRODUCTION Christian Goulet (responsable de la production); Claudine Bédard, Michel Bernatchez, Philippe Borne, Johanne Brunet, Danielle Cantara, Richard Des Cormiers, Marie-Josée Hudon, Yanick Martel, Olivier Zuida. PROMOTION ET TIRAGE Martine Aubin (directrice); Johanne Brien (responsable à la clientèle); Hélène Gervais, Evelyne Labonté (responsable à la promotion des abonnements); Monique L'Heureux, Lise Lachapelle, Rachelle Leclerc. L'ADMINISTRATION Nicole Carmel (responsable des services comptables); Céline Puroy, Patrick Inkel (contrôleur); Ghislaine Lafleur, Claudette Béliveau (secrétaire administrative); Danièle Laperrière, Nathalie Perrier, Danielle Ross. LA FONDATION DU DEVOIR Roger Boisvert (vice-président exécutif) et directeur général.

## LE DEVOIR

## ACTUALITÉS

## EN BREF

## Mais non autorisé

(AFP) — Une organisation de consommateurs, Genetically Engineered Food Alert (GEFA), a exigé hier le retrait de la vente de chips vendues sous la marque Safeway contenant du maïs transgénétique de type Starlink, non autorisé pour la consommation humaine. Le maïs génétiquement modifié (OGM) Starlink, distribué par le groupe franco-allemand Aventis, contient un pesticide, le Cry9C. Des tests en laboratoire ont révélé sa présence dans des chips de la marque Safeway, un groupe de grande distribution qui exploite des supermarchés, selon la GEFA. «Safeway devrait suivre l'exemple de Kraft Foods et retirer de la vente ses chips», a déclaré un des responsables de l'association Friends of the Earth (Amis de la Terre), Larry Bohlen.

## OMBUDSMAN

## SUITE DE LA PAGE 1

Selon Rosette Côté, qui participe présentement, à titre de commissaire, à la commission Clair sur le financement du système de santé, la charte des droits des patients qu'a imaginée le Parti libéral du Québec est «inutile». La Loi sur les services de santé et les services sociaux contient des objectifs précis, notamment le recouvrement de la santé et du bien-être des personnes. Le système de santé doit rendre «des services continus» de façon à répondre aux besoins des individus. Selon la Loi, l'usager doit «être traité avec courtoisie, équité et compréhension, dans le respect de sa dignité, de son autonomie et de ses besoins». Pour Mme Côté, ce sont autant de droits que peuvent invoquer les patients.

Dans le document déposé en préparation du congrès des membres du PLQ qui s'ouvre aujourd'hui à Québec, la commission politique du parti suggère l'adoption d'une charte des droits des patients, qui n'aurait pas force de loi, selon les précisions apportées par le chef du PLQ, Jean Charest. Selon la proposition du PLQ, c'est le Protecteur du citoyen, plutôt que la commissaire aux plaintes du réseau de la santé, qui serait chargé du respect de cette charte.

Or le PLQ vient ainsi renier l'héritage de l'ancien ministre libéral de la Santé et des Services sociaux, Marc-Yvan Côté, qui a piloté la loi créant la fonction de commissaire aux plaintes du réseau de la santé et sanctionnée en juin 1991.

Plutôt que d'adopter une charte redondante — chaque établissement s'est doté d'un code définissant les soins adéquats et de qualité, a fait d'ailleurs remarquer Mme Côté —, il vaut mieux faire un ombudsman de la commissaire aux plaintes du réseau de la santé. En plus d'examiner les plaintes qui lui sont soumises, cet ombudsman aurait un rôle de surveillance et de suivi. Il pourrait donc s'attaquer aux causes «systémiques» engendrant une mauvaise qualité des soins, a souligné Mme Côté.

Mme Marois a décidé de faire siennes plusieurs recommandations de la commissaire aux plaintes. Mais le projet de loi qu'elle espère déposer le printemps prochain doit également tenir compte des recommandations qui lui fera en décembre le comité sur les accidents médicaux évitables. Présidé par l'ex-directeur de l'information du Devoir et ex-directeur aux plaintes du réseau de la santé, Jean-François, le comité, formé en avril dernier, est chargé de se pencher sur les procédures existantes et de proposer des mécanismes permettant d'éviter les accidents médicaux qui relèvent d'une organisation déficiente. «C'est un projet de loi complexe», a souligné la ministre, puisqu'il touche au code de déontologie des professionnels et doit se marier aux procédures légales habituelles en cas d'erreurs médicales.

Mme Marois a relaté qu'en février dernier, elle avait participé à l'émission *Droit de parole* à Télé-Québec et qu'elle avait été «profondément touchée» par le témoignage de Michèle Perreault. Cette femme, une infirmière, a perdu sa fille entrée à l'urgence de l'hôpital du Sacré-Cœur à l'été de 1998 en raison d'une simple fracture. Âgée de 27 ans, sa fille est décédée des suites d'une surdose de médicaments administrés par trois médecins différents en quelques heures. Mme Marois a décidé de créer ce comité en invitant Mme Perreault à en faire partie à titre de représentante du public.

## LE DEVOIR

Les bureaux du Devoir sont situés au 2050, rue De Bleury, 9<sup>e</sup> étage, Montréal (Québec), H3A 3M9 ☎ Place-des-Arts Ils sont ouverts du lundi au vendredi de 8h30 à 17h. Renseignements et administration: (514) 985-3333

Le site Internet du Devoir: [www.ledevoir.com](http://www.ledevoir.com)

## La rédaction

Au téléphone (514) 985-3333  
Par télécopieur (514) 985-3360  
Par courriel [redaction@ledevoir.com](mailto:redaction@ledevoir.com)

## L'agenda culturel

Au téléphone (514) 985-3346  
Par télécopieur (514) 985-3390

## La publicité

Au téléphone (514) 985-3399  
Par télécopieur (514) 985-3390  
Extérieur de Montréal 1-800-363-0305 (sans frais)

## Les avis publics et appels d'offres

Au téléphone (514) 985-3344  
Par télécopieur (514) 985-3340

## Les petites annonces

et la publicité par regroupement

Au téléphone (514) 985-3322  
Par télécopieur (514) 985-3340

## Les abonnements

Au téléphone (514) 985-3355  
du lundi au vendredi de 7h30 à 16h30  
Par télécopieur (514) 985-3390  
Par courriel [abonnements@ledevoir.com](mailto:abonnements@ledevoir.com)  
Extérieur de Montréal 1-800-463-7559 (sans frais)

Le Devoir est publié du lundi au samedi par Le Devoir Inc. dont le siège social est situé au 2050, rue De Bleury, 9<sup>e</sup> étage, Montréal, (Québec), H3A 3M9. Il est imprimé par Imprimerie Québecor St-Jean, 800, boulevard Industriel, Saint-Jean sur le Richelieu, division de Imprimeries Québecor Inc., 612, rue Saint-Jacques Ouest, Montréal. L'Agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans Le Devoir. Le Devoir est distribué par Messageries Dynamiques, division du Groupe Québec Inc., 900, boulevard Saint-Martin Ouest, Laval. Envoi de publication — Enregistrement n° 0858. Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Québec.

## SUITE DE LA PAGE 1

Éric demande un congé de maladie pour s'occuper de Béatrice à temps plein. Après une semaine au chevet de sa fille, elle commence à respirer seule; après trois mois, elle sort de l'hôpital. «Je me suis consacré complètement à ma fille car elle demande des soins constants, indique Éric. J'ai mis tout ce que j'ai appris dans mes cours en pratique et j'ai utilisé mon expérience en garderie pour l'aider.»

Un peu plus d'un an après cette lourde décision, les résultats sont palpables dans la petite maison de Lachenaie où habite Éric et sa conjointe. L'homme raconte avec émotion ce qu'il qualifie d'«année la plus enrichissante de sa vie».

Il se rappelle les nausées, les nuits blanches, les petits pas lentement franchis et au prix de plusieurs efforts. Il se souvient des premiers mots, s'enorgueillit de la moue qu'elle fait aux représentants du Devoir. «Je sais que je ne devrais pas être content qu'elle commence à être sauvage avec les étrangers, mais ça me permet de voir qu'elle évolue comme les autres enfants.»

Bien que la dystrophie myotonique ne soit pas une maladie dégénérative, elle affecte les muscles sournoisement. «Béatrice est née sans tonus musculaire, précise Éric. Elle va le développer, mais ça prend plus de temps et il faut la stimuler constamment. Elle commence maintenant à reprendre le retard. À l'heure actuelle, elle a un an et deux mois,

## BÉATRICE

mais son développement physique équivaut à celui d'un enfant de sept mois.»

Dans la chambre, la principale intéressée se réveille. Le père se lève prestement et va chercher sa fille en lui parlant doucement. Mis à part ses menottes difformes et un tout petit tube qui entre dans son nez et qui sert à son alimentation, Béatrice n'a rien d'une enfant comme les autres. Du reste, sa maladie n'affecte pas ses facultés intellectuelles.

Sauf qu'après un an de dévouement, son père commence à trouver le temps long à la maison et il veut retourner travailler. Mais comme Béatrice ne peut pas aller en garderie et requiert des soins à domicile spécialisés, la situation s'est vite corsée.

«Béatrice ne peut pas être en contact avec d'autres enfants, car la moindre grippe peut se transformer en pneumonie, explique le père. La seule option est la maison. Et pour la garder à la maison, il faut quelqu'un de spécialisé, et cette personne doit être payée en conséquence.»

Éric a vite calculé qu'une éducatrice à la maison lui coûterait 300 \$ par semaine. Pour boucler son budget de garde, il fallait que le couple trouve 9000 \$. Par le truchement de leur CLSC, Éric et Julie ont obtenu une subvention de 1900 \$. Éric a ensuite demandé à Revenu-Québec un remboursement d'impôt hâtif de 4000 \$. Mercredi matin, un groupe des Forces armées canadiennes leur donnait 3000 \$. La joie!

Mercredi soir cependant, Éric apprenait par la voix de sa députée que le remboursement d'impôt

était impossible. «J'étais tellement découragé, glisse Éric. Nous avons décidé de sortir notre enfant de l'hôpital et sauvé au moins 70 000 \$ à l'État, et c'est comme ça qu'on nous remercie.» D'ailleurs, si le couple le voulait, Béatrice pourrait être institutionnalisée ou placée en famille d'accueil aux frais du gouvernement.

Ce qui choque Éric et sa conjointe, c'est qu'il n'existe pas de service de garde abordable pour les parents d'enfants malades et que le gouvernement tergiverse. «Je paie 300 \$ par semaine au lieu de 25 \$ comme tous les parents du Québec parce que ma fille a un tuyau de gavage. C'est injuste. Le ministère de la Santé et celui de la Famille et de l'Enfance se renvoient la balle, mais ils devraient s'unir pour aider tous les parents comme nous. On nous répond qu'on est dans une zone grise et qu'il n'y a pas de ressources. C'est ridicule.»

En médiatisant son histoire, le couple utilisait sa dernière carte. Mais voilà, depuis qu'ils ont parlé de leur situation, Éric et Julie reçoivent de nombreux appels de parents et de supporters. Éric est convaincu que les choses vont bouger et se fait le porte-étendard des autres parents. «On va faire avancer la société, parce qu'il y a présentement des priorités qui ne sont pas à la bonne place.»

Et, qui sait, peut-être que la petite famille d'Éric n'aura pas à faire sa propre campagne de financement l'an prochain pour obtenir les soins à domicile dont a besoin Béatrice.

## GUERRE

## SUITE DE LA PAGE 1

Les salves de roquettes tirées par des hélicoptères de combat sur cinq objectifs, tous liés à l'Autorité palestinienne, notamment à la police, soit à Ramallah, en Cisjordanie, et à Gaza, ont transformé les affrontements qui ensanglantent les territoires palestiniens depuis la fin de septembre en un conflit ouvert.

L'armée israélienne a décrit ces raids comme «une opération limitée» et «un avertissement symbolique à la direction palestinienne», mais dans la soirée, Yasser Arafat a qualifié ces raids aériens de «guerre».

Le processus de paix ne semblait plus tenir qu'à un fil très tenu. «Il ne nous semble pas qu'il [M. Arafat] soit en ce moment un partenaire pour la paix», a souligné M. Barak dans la soirée.

Le Fatah, mouvement du président palestinien Yasser Arafat, a décrété hier une mobilisation dans ses rangs pour faire face à l'«agression» israélienne, affirmant qu'elle ne se passerait pas sans riposte. Le général Giuora Eiland, chef du département des opérations à l'état-major de l'armée israélienne, a de son côté indiqué qu'Israël pourrait envisager de rappeler ses réserves.

Le premier ministre israélien Ehoud Barak a annoncé dans la soirée la formation dans les prochains jours d'«un gouvernement d'urgence nationale». Il a qualifié le leader de l'opposition de droite, Ariel Sharon, dont la visite contestée à l'esplanade des Mosquées, à Jérusalem-Est, le 28 septembre, avait déclenché les violences, de «partenaire très important pour un gouvernement d'urgence nationale». M. Barak «a informé M. Sharon des derniers développements politiques et sécuritaires et a invité le Likoud à se joindre à son gouvernement», a d'ailleurs affirmé la présidence du Conseil dans un très bref communiqué.

M. Barak agitait depuis plusieurs semaines — en fait depuis l'échec en juillet du sommet de Camp David — la menace d'un tel gouvernement d'unité nationale avec le Likoud d'Ariel Sharon, sans doute le politicien israélien le plus haï de tout le monde arabe et des Palestiniens depuis le massacre de centaines de réfugiés palestiniens en 1982 dans les camps de Sabra et Chatila, au Liban. Mais tous les analystes et les confidents de M. Barak s'accordaient pour dire qu'il s'agissait là d'un moyen pour faire pression sur M. Arafat et l'inciter à revenir à la table de négociations dans de meilleures dispositions, c'est-à-dire plus enclin au compromis. M. Sharon et son parti sont en effet catégoriquement opposés aux compromis territoriaux, notamment sur Jérusalem, que M. Barak avait envisagés à Camp David.

Les raids menés hier ont fait au moins 36 blessés mais aucun mort n'était signalé, les Israéliens ayant demandé aux occupants de quitter les lieux trois heures à l'avance. Selon l'armée, les trois Israéliens lynchés étaient des soldats remplissant «des tâches administratives» qui se seraient trompés de route et se seraient retrouvés par erreur à Ramallah.

L'Autorité palestinienne a immédiatement exprimé ses «regrets» et affirmé que la police palestinienne avait fait son possible pour les sauver, mais les événements dramatiques de la journée sont venus réduire à néant les efforts du secrétaire général de l'ONU, Kofi Annan, qui était parvenu à convaincre MM. Arafat et Barak de réactiver une commission trilatérale de sécurité présidée par les Américains, créée en 1998.

Le directeur de la CIA (services de renseignement

américains), George Tenet, avait même fait le voyage pour présider cette réunion qui n'a pas eu lieu, M. Tenet n'ayant pas rencontré M. Arafat.

Les Palestiniens ont exigé une réunion d'urgence du Conseil de sécurité de l'ONU pour obtenir «un arrêt immédiat des violences» israéliennes, mais les États-Unis ont annoncé qu'ils s'opposeraient à la demande des Palestiniens.

L'explosion, dans la journée, d'un navire de la marine américaine à Aden, au Yémen, au cours de laquelle cinq marins américains ont trouvé la mort, a encore accru «la tension internationale», selon le secrétaire au Foreign Office britannique, Robin Cook.

La situation a déclenché une multiplication des appels à stopper le cycle de la violence avant que la «situation n'échappe à tout contrôle», selon les mots du premier ministre britannique Tony Blair.

Côté américain, la secrétaire d'État Madeleine Albright a appelé Israéliens et Palestiniens à «mettre fin» immédiatement au cycle de violence et à observer un cessez-le-feu, le président Bill Clinton faisant part de sa «profonde inquiétude [...] devant les risques d'escalade de la situation».

Présent dans la région où il cherche depuis lundi à calmer les tensions, Kofi Annan a «exhorté» Israéliens et Palestiniens à «choisir la retenue».

L'Union européenne a de son côté mis en garde contre le «risque d'embrasement général» au Proche-Orient, dans une déclaration de la présidence française.

Le secrétaire général de la Ligue arabe, Esmat Abdel Méguid, a dénoncé la «grave escalade militaire» israélienne et prévenu que les dirigeants arabes se réservaient «toutes les options» lors de leur prochain sommet, les 21 et 22 octobre, au Caire.

## ONU: pas de réunion d'urgence

Le Conseil de sécurité de l'ONU a décidé de reporter jusqu'à lundi au moins une réunion d'urgence réclamée par les Palestiniens après les raids israéliens mais à laquelle les États-Unis étaient opposés, ont indiqué hier des diplomates. «Le Conseil ne prendra pas de mesures immédiates», a dit le président du Conseil, l'ambassadeur de Namibie Martin Andjaba, après une réunion à huis clos.

Ce report vise à ne pas gêner les efforts de conciliation du secrétaire général de l'ONU Kofi Annan, qui tente sur le terrain d'apaiser les tensions, ont précisé les diplomates. Les États-Unis ont expressément menacé de mettre leur veto à un projet de résolution palestinien qui exigeait «un arrêt immédiat des violences». Le Conseil a ainsi décidé d'attendre le retour de M. Annan à New York prévu dimanche avant d'examiner éventuellement le projet de résolution palestinien.

Par ailleurs, le premier ministre canadien Jean Chrétien a pressé hier soir le premier ministre israélien Ehoud Barak et le président palestinien Yasser Arafat à user de leurs pouvoirs de manière ferme et décisive afin de mettre fin à la violence.

M. Chrétien a «déploré» dans une déclaration l'escalade de la violence «en Cisjordanie et à Gaza, y compris l'assassinat de soldats israéliens à Ramallah».

«Les Canadiens se préoccupent vivement de la tension croissante et des pertes de vies de plus en plus nombreuses dans la région et encouragent les deux parties à faire preuve d'une direction ferme et décisive pour mettre fin aux hostilités», écrit M. Chrétien.

## XINGJIAN

## SUITE DE LA PAGE 1

1982 à 1989), pérégrination d'un ethnologue dans le sud de la Chine pendant la Révolution culturelle, à la recherche de cultures minoritaires. Ce roman de près de 700 pages «rappelle l'idée grandiose du romantisme allemand d'une poésie universelle», a noté l'académie suédoise en le qualifiant de «magistral».

Sur son œuvre en général, elle note qu'il est «l'un des rares écrivains masculins à accorder le même poids à la vérité de la femme qu'à la sienne propre».

Gao Xingjian adopte des techniques narratives bien éloignées de celles des romanciers chinois, telles que l'éclatement du roman, l'utilisation de pronoms personnels ou le recours à une polyphonie des voix. Plusieurs éditeurs en Chine lui ont dit: «Vous ne savez pas écrire!», a-t-il raconté en affirmant avoir «ébranlé les fondements du réalisme».

Mais ce combattant de l'individu contre son broyage par les masses n'en continue pas moins de s'inspirer de la tradition chinoise pour parler de l'époque contemporaine.

Né à Ganzhou, dans la province du Jiangxi (sud-est de la Chine), d'un père banquier et d'une mère actrice, il devient diplômé de l'Institut des langues étrangères de Pékin, section langue française. Il traduira par la suite pour ses compatriotes plusieurs auteurs français, dont des poètes surréalistes.

Pendant la Révolution culturelle (1966-76), il est envoyé dans des camps de rééducation et est contraint de brûler une valise pleine de manuscrits.

Ce n'est qu'en 1979 qu'il peut se faire publier et voyager à l'étranger, notamment en France et en Italie.

De 1980 à 1987, il publie en Chine des nouvelles, des essais, des pièces de théâtre dans des revues littéraires dont un «premier essai sur les techniques du roman moderne» (1981) qui provoque une violente polémique sur le modernisme.

En 1982, *Signal d'alarme*, première pièce de théâtre expérimental montée depuis de très nombreuses années à Pékin, attirait chaque soir un public d'amateurs. «La propagande et l'art sont deux choses différentes», disait-il déjà.

En 1983, en raison d'une autre de ses pièces, *Arrêt d'autobus*, il devient l'une des principales cibles intellectuelles du régime dans le cadre d'une campagne contre «la pollution spirituelle» visant à limiter l'influence occidentale. Il continue malgré tout à écrire et à être joué, mais dans des conditions difficiles.

Après s'être établi en France, il quitte le Parti communiste chinois en 1989 pour protester contre la répression sanglante du mouvement prodémocratique au printemps de la même année.

Cet homme, qualifié par ses proches de «modeste et mesuré», a été traduit en plusieurs langues. Les titres de ses principaux livres sont *Une canne à pêche pour mon grand-père*, *L'Encre et la lumière*, *Le Livre d'un homme seul* et *Une autre esthétique*. Ses pièces sont également jouées dans de nombreux pays.

Artiste peignant à l'encre de Chine, il a participé à une trentaine d'expositions internationales et illustre lui-même ses couvertures de livres.

## RÉGIONS

## SUITE DE LA PAGE 1

gouvernement à déposer une véritable politique de la ruralité dont on espère qu'elle améliorera un tant soit peu la situation des régions.

D'ailleurs, les récriminations de certains élus ont amené le député de Verchères et vice-premier ministre Bernard Landry à s'impliquer davantage dans ce dossier, mécontent qu'il est de se faire dire jour après jour que le gouvernement néglige les régions, n'en ayant que pour la métropole. L'appui est de taille puisqu'en tant que ministre des Finances, il a évidemment la latitude nécessaire pour donner un coup de pouce, ne serait-ce que financier, aux régions.

Cela dit, les ministres et députés s'entendent sur une chose: la politique de la ruralité promise depuis plusieurs années doit être déposée dans les plus brefs délais. L'objectif visé par un tel document, selon le discours du budget 1997-98, est «d'harmoniser et de coordonner les différentes mesures des ministères et organismes gouvernementaux et définir les services et moyens à mettre en œuvre pour appuyer le développement des milieux ruraux». En d'autres termes, outiller les régions pour assurer leur survie.

L'idée germe depuis 1996, où le groupe de travail sur les villages prospères recommandait au gouvernement «de travailler à l'élaboration d'une politique gouvernementale de développement rural et d'en tirer un plan d'action». Le ministre des Régions, Jean-Pierre Jolivet, a bel et bien déposé un cadre de référence en octobre 1999, mais depuis... rien. Du moins, officiellement.

En juin dernier notamment, lors d'une séance du conseil des ministres, Louise Harel déplorait que dans son document en gestation le ministre Jolivet ait mis «en opposition le monde rural et le monde urbain». «En plus de n'apporter rien de neuf, poursuivait-elle, cette approche a pour effet de mettre l'accent sur les divergences entre ces deux mondes, d'alimenter les frustrations des ruraux vis-à-vis des urbains plutôt que de les rapprocher. Or ces deux mondes sont complémentaires.» Cette prise de position était d'autant plus lourde de conséquences que Mme Harel est la présidente du COMART, le Comité ministériel des Affaires régionales et territoriales. M. Jolivet en est le vice-président...

Mais depuis, le dossier a rebondi sur le bureau du premier ministre. Lucien Bouchard a d'ailleurs rapatrié dans ses bureaux il y a quelques jours le chef de cabinet du ministre des Régions, Harold LeBel, à titre de conseiller politique pour ledit dossier. Cette volonté de haut niveau de débloquent le dossier et transformé le document de M. Jolivet au point où l'on ne parle maintenant plus d'une «politique de la ruralité» mais plutôt d'une «stratégie gouvernementale dédiée spécifiquement aux communautés rurales».

On peut présumer que cette décision déplaira à certains acteurs du milieu qui ne manqueront pas de souligner qu'une étape a été brûlée. Une politique permet de coucher sur papier des orientations qui seront par la suite débattues. Une stratégie gouvernementale, à l'opposé, permet de passer à l'action immédiatement.

Mais personne ne niera que la façon de faire du gouvernement comporte également des avantages dont les régions pourront profiter immédiatement. Ainsi, on peut prévoir que le gouvernement débloquent les fonds nécessaires à la constitution de pôles économiques dans les territoires ruraux comme il l'a fait pour Montréal au cours des dernières années. Il tentera également de mieux outiller les régions pour qu'elles puissent diversifier leur économie, maintenir et améliorer les services de proximité, revaloriser le cadre de vie rurale, mettre un frein à la déstructuration des milieux ruraux en difficulté et stimuler les initiatives de revitalisation.

Selon un mémoire déposé par M. Jolivet au conseil des ministres en mai dernier, le «contrat d'initiatives rurales» pourrait être la voie que privilégierait le gouvernement pour atteindre ces objectifs. Il s'agirait d'un «moyen de donner des assises formelles au partenariat qui permettra à l'État et à la collectivité de joindre leurs forces pour agir de manière globale, cohérente et à long terme sur l'ensemble d'un territoire rural en difficulté», selon ce document. Ce contrat, d'une durée de cinq ans, serait financé par les promoteurs locaux et les ministères concernés.

Mais le temps presse puisque la réforme municipale est bien amorcée et il est important qu'elle soit arrimée à ce qui sera fait ailleurs sur le territoire. Ne parlait-on pas d'une réorganisation de l'occupation du territoire au sens large il n'y a pas si longtemps?

Dans les coulisses, on soutient que la nouvelle stratégie gouvernementale sera dévoilée au plus tard en décembre prochain par le premier ministre, personnellement. En attendant, les libéraux ont le terrain libre pour développer leur propre politique et, ce faisant, s'attaquer directement à la base électorale du PQ.